

24 février 2017

RÉINDUSTRIALISER PAR L'INNOVATION

Rapport au Ministre de l'Économie et des Finances

Jean-Lou Blachier



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
INTRODUCTION	7
PARTIE 1	
LES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION DANS DEUX RÉGIONS : LE GRAND EST ET L'OCCITANIE	13
Le Grand Est, région tournée vers le commerce international et l'Europe, connaît de forts contrastes territoriaux.....	13
L'Occitanie, au tissu économique contrasté, cumule pôles d'excellence et zones à revitaliser	24
PARTIE 2	
PROPOSITIONS	33
1. L'innovation des entreprises et leur insertion dans un environnement favorable	33
2. L'innovation des entreprises et leur rapport au financement	39
3. L'innovation des entreprises et leur rapport aux marchés	43
4. L'innovation des entreprises et leur rapport à la formation des salariés et à l'accompagnement des entrepreneurs	46
5. L'innovation des entreprises et leur rapport aux entreprises elles-mêmes	49
REMERCIEMENTS	54
PERSONNES RENCONTRÉES.....	55
SOURCES DOCUMENTAIRES	62
BIOGRAPHIE DU RAPPORTEUR	65
LETTRES DE MISSION	66

SYNTHÈSE

La lettre de mission du Ministre de l'Économie et des Finances Emmanuel Macron datée du 6 mai 2016, portait sur la réindustrialisation par l'innovation, suggérant des focus sur deux territoires emblématiques. Une seconde lettre de mission du Ministre de l'Économie et des Finances Michel Sapin datée du 9 décembre 2016, vient compléter la première, introduisant la dimension transfrontalière ainsi que la mise en oeuvre des Schémas Régionaux de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) à compter du 1er janvier 2017.

Le travail réalisé a donc porté sur l'ensemble des politiques d'innovation en France avec une focalisation sur les régions industrielles Grand Est et Occitanie, qui font l'objet aujourd'hui de nombreuses réflexions en termes de réindustrialisation.

Les réflexions encore en cours dans les régions autour des SRDEII n'ont pas permis à ce stade d'en réaliser une analyse approfondie et d'en tirer des enseignements.

Le diagnostic réalisé par la mission s'est appuyé sur les rapports et travaux récents, sur l'audition de nombreuses entreprises et de responsables de leurs organisations professionnelles, ainsi que sur des entretiens avec les divers acteurs publics et privés du développement économique territorial. Ce travail de diagnostic et d'analyse a permis de mettre en lumière les principales forces et faiblesses du territoire français au regard de l'innovation et de la réindustrialisation, telles qu'elles sont perçues par les entreprises.

Tous les acteurs interrogés ont souligné l'importance, pour l'innovation et le développement des entreprises, de l'existence d'un réseau d'acteurs ancrés sur les territoires. Cette dimension territoriale est en effet cruciale pour tenir compte des spécificités géographiques, de l'environnement en termes d'infrastructures de transport, du niveau de formation de la main d'œuvre locale, etc.

Cependant, malgré les progrès permis par les lois récentes et l'abondance des structures et des dispositifs, les entreprises rencontrées ont mis en exergue plusieurs faiblesses.

Bien que le PIA, la création des Pôles de Compétitivité et l'institution de la BPI soient quasi unanimement salués, la politique industrielle française reste néanmoins souvent perçue par les entreprises comme instable, peu claire et insuffisamment priorisée. Poursuivant une multitude d'objectifs, elle se traduit par un saupoudrage de moyens publics massifs sur un trop grand nombre de cibles.

De manière générale, la grande majorité des entreprises interrogées a appelé à un recentrage de l'effort public aussi bien au niveau de l'État qu'à celui des collectivités et à sa pérennisation.

En effet, souvent à la source de l'innovation, les PME ne sont pas les principales bénéficiaires des aides publiques et des normes, mais pâtissent en revanche particulièrement de la complexité de leur environnement et subissent pleinement les effets négatifs et les contraintes que cet environnement instable génère.

Par ailleurs, les entreprises rencontrées ont estimé que la France pourrait davantage investir certains secteurs innovants. Les priorités de la Nouvelle France Industrielle articulées autour de l'Industrie du Futur et des 9 Solutions industrielles ont été approuvées par la quasi-totalité des entreprises rencontrées, qui ont toutefois souhaité y associer les autres politiques publiques industrielles peu couvertes par la NFI (défense, aéronautique, agri-agro, énergie,...).

Dans ce cadre, **la mission a formulé douze propositions pour une ambition : la réindustrialisation de la France par l'innovation.**

Ces propositions se répartissent en deux catégories : celles issues d'une expérimentation réussie dans les territoires et celles proposées par les entreprises elles-mêmes rencontrées lors d'entretiens. Chacune des propositions trace des perspectives au service de cette ambition. Elles couvrent un champ d'intervention qui relève pour partie des pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales, mais aussi du secteur privé (banques, entreprises elles-mêmes) et sont en direction des écosystèmes d'innovation et de croissance.

Après avoir analysé les facteurs de croissance et de dynamisme des écosystèmes industriels innovants en région Grand Est et Occitanie, il nous a semblé nécessaire d'élaborer des propositions suffisamment génériques pour répondre à la diversité des situations mises en exergue. Ces propositions ciblent essentiellement les petites et moyennes entreprises innovantes donc menant des activités de R&D, avec une idée centrale : détecter et favoriser la croissance des plus dynamiques d'entre-elles afin de les amener, en cinq ans, au stade d'entreprise de taille intermédiaire (ETI).

La mission estime qu'il est possible d'en accompagner 1500 dans ce délai de cinq ans.

L'émergence de ces 1500 ETI innovantes dans les territoires aurait un effet d'entraînement sans précédent sur l'ensemble du tissu économique français.

Au-delà, la mise en oeuvre de ces propositions de soutien à l'innovation, résolument opérationnelles, permettrait l'amorçage d'une nouvelle dynamique industrielle porteuse d'emplois dans les territoires et de compétitivité à l'échelle européenne et internationale.

INTRODUCTION

La performance de la France en matière d'innovation a connu une amélioration sensible dans les années récentes. Elle figure désormais, selon l'indicateur établi par l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) en août 2016, au 18^{ème} rang mondial, après avoir occupé le 24^{ème} rang en 2014 et le 21^{ème} en 2015.

Au niveau européen, le *European Innovation Scoreboard* la classe 11^{ème} en 2016 comme en 2015 (chiffres de juillet 2016). Sa performance s'est améliorée depuis 2007 et reste supérieure à la moyenne des pays européens (de 8% en 2012, 5% en 2016).

Cette étude¹ démontre qu'un fort impact de l'innovation en termes de ventes et d'exportations de produits innovants ainsi que de créations d'emplois suppose l'adoption d'un système d'innovation équilibré, qui combine un **niveau approprié d'investissements publics et privés, des partenariats efficaces entre les entreprises et avec les universités, ainsi qu'une solide base d'enseignement et une recherche d'excellence.**

La France a cependant tendance à exporter ses technologies plutôt qu'à en développer les usages sur son territoire au profit de son industrie. Cela contribue à expliquer qu'elle ait perdu au total environ 6 % de ses sites industriels de plus de 10 salariés depuis 2009, tandis que parallèlement les usines diminuaient en taille, avec un nombre médian de salariés passé de 30 à 20 entre 2009 et 2015².

Cette tendance se reflète dans la faible densité de son tissu d'entreprises et en particulier d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Bien que leur nombre ait augmenté de 5,7% entre 2003 et 2014 et leurs embauches de 4,5%, la France compte moins de 5 000 ETI quand l'Allemagne en dénombre plus de 12 000 (source : Observatoire du groupe BPCE).

Une recherche performante à réorienter

Les comparaisons internationales font apparaître une très bonne performance de la France en matière de recherche, en dépit de certaines caractéristiques qui la distinguent des autres pays de l'OCDE (plus faible part des appels compétitifs dans la dépense totale et forte proportion de la masse salariale au détriment des budgets de fonctionnement).

¹ <http://ec.europa.eu/growth/industry/innovation/facts-figures/scoreboards/>

² Source Observatoire Trendeo de l'emploi et de l'investissement.

Le pays se classe au sixième ou septième rang mondial en matière de recherche (source rapport Suzanne Berger, janvier 2016) et, dans le classement établi par Thomson-Reuters sur « les 25 institutions publiques qui contribuent le plus à faire progresser la science et la technologie dans le monde », le CEA occupe la 1^{ère} place, le CNRS la 5^{ème}, l'INSERM la 10^{ème} et l'Institut Pasteur la 17^{ème} (chiffres mars 2016).

Au sein du budget de l'État, les moyens consacrés à la recherche ont fait l'objet d'une priorité continûment affichée depuis 2006. Les financements apportés par l'État sont ainsi passés de 14 Md€ en 2006 à 20,8 Md€ en 2013, ce qui représente une hausse de 48 % en euros courants et de 33 % en euros constants (+ 244 % pour le crédit d'impôt recherche, + 8 % pour les crédits budgétaires et extrabudgétaires)³.

Parallèlement, la part des financements sur projets, un mode de financement qui permet d'allouer des crédits aux thématiques prioritaires, s'est accrue depuis 2006, Ainsi, le Programme des Investissements d'Avenir, qui apporte des financements sur dix ans sur la base de critères d'excellence, permet de développer sur une longue période des projets difficiles à financer dans un cadre budgétaire classique.

En dépit de ces financements publics croissants, la dépense intérieure de R&D publique et privée stagne depuis dix ans à 2,2% du PIB (2,23% en 2015 contre 2,89% pour l'Allemagne, 2,73% pour les États-Unis loin de l'objectif de 3% que se sont fixés en 2002 l'Union européenne et ses États membres.

Ce résultat est lié à la faiblesse de la R&D des entreprises qui représente 1,45% du PIB.

La recherche française est en outre insuffisamment orientée vers l'aval de la chaîne de l'innovation, du fait notamment de coopérations entre le public et le privé peu efficaces. Ces coopérations s'inscrivent en effet dans un paysage marqué par une multiplicité de dispositifs d'aides et de structures de recherche partenariale ou de valorisation, sans lisibilité, faute de la création d'un délégué interministériel à l'innovation auprès du Premier ministre.

³ La mission Recherche et enseignement supérieur représentait en 2013, 6,6 % du budget général de l'État, contre 6,2 %, en 2006.

Des financements en augmentation pour le développement des entreprises

Le montant des financements levés en capital-risque par les start-up françaises a bondi de 100% entre 2014 et 2015 (de 1 à 2 Md\$ - source EY). Les levées de fonds supérieures à 15M€ ont, quant à elles, augmenté de 120 % en montant et de 100% en nombre d'opérations (source : Bpifrance).

Sur les neuf premiers mois de 2016, la hausse est encore de 71 % avec à nouveau 1,5 milliards d'euros mobilisés de janvier à septembre⁴. **La France a pris la deuxième place en Europe pour le financement des start-up**, juste derrière Londres et loin devant l'Allemagne à la troisième place.

De janvier à juin 2016, la France a cumulé 16 % des capitaux levés au sein de l'Union européenne dans les sociétés innovantes (contre 13 % fin 2015)⁵.

En outre, on constate une hausse depuis deux ans du ticket moyen investi, désormais de 3,4 millions d'euros, soit 1 million de plus qu'en 2014.

Par ailleurs, Paris est devenue la deuxième place boursière dans le monde pour la cotation des sociétés innovantes des sciences de la vie⁶.

Plus généralement, **le capital-investissement connaît une forte augmentation depuis deux ans**. En 2015, les levées de fonds ont atteint 10,7 milliards d'euros investis dans les entreprises, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2014 et « un plus haut depuis 8 ans », selon le bilan annuel réalisé par l'Association française des investisseurs pour la croissance (Afic) et le cabinet Grant Thornton.

En 2015, les investissements ont ainsi été multipliés par quatre dans l'informatique et le numérique, pour un montant de 1,8 Md€. Ils ont doublé dans l'industrie, ainsi que dans les services et le transport, à hauteur de 5,2 Md€ au total (source Afic).

Parallèlement, la **structure financière** des PME s'est renforcée avec des capitaux propres représentant 42 % des ressources mobilisées fin 2015, contre 36% dix ans plus tôt (source Banque de France).

Le recours au **crédit bancaire** a aussi enregistré une amélioration au cours des années récentes et, au 2eme trimestre 2016, plus de 9 PME sur 10 ont obtenu de leur banque les crédits d'investissement demandés, tandis que 84 % ont obtenu de nouveaux crédits de trésorerie (source Fédération Bancaire Française).

⁴ Source CB Insights/French Tech

⁵ selon le baromètre EY du capital-risque

⁶ Les levées de fonds dans les start-up de la santé ont explosé au premier semestre 2016 (+40% sur un an, soit 20% des capitaux alloués)

Une organisation territoriale en voie de rationalisation

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a supprimé la clause générale de compétence pour les départements et les régions et affirmé la **compétence des régions en matière de développement économique**. Les régions sont notamment responsables du soutien aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire, ainsi que du soutien aux Pôles de Compétitivité (qui relèvent d'un dispositif national et interministériel : la Politique Nationale des Pôles de Compétitivité).

Elles établissent le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixent les orientations régionales sur 5 ans, le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), ainsi que le schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) qui présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Les Conseils régionaux élus en décembre 2015, co-gestionnaires de la politique des Pôles de Compétitivité et pilotes du développement économique local devraient faire voter l'adoption du SRDEII fin 2016 par les différents Conseils régionaux en séance plénière avant approbation définitive au deuxième semestre 2017. En pratique, début 2017, seules deux régions ont publié leur Schéma.

Parallèlement, la loi du 27 janvier 2014 (loi MAPTAM) a consacré le **rôle économique des métropoles** notamment en matière de recherche et d'innovation, ce qui nécessite une articulation étroite entre les régions et les métropoles. Le pacte État-métropoles signé en juillet 2016, qui définit une stratégie nationale de développement des métropoles, fondée sur l'innovation, comporte ainsi l'engagement des parties à organiser le dialogue métropole-région pour garantir les complémentarités.

13 métropoles ont au surplus reçu le label « **Métropole French Tech** ». Attribué par l'État, ce label identifie les écosystèmes dynamiques qui concentrent tous les ingrédients favorisant l'innovation et la croissance des entreprises. Il vise à aider leurs start-up à se développer à l'étranger, par des aides au financement ou à la recherche d'investisseurs (Pass French Tech), ou encore en les accompagnant sur les principaux salons mondiaux afin de renforcer leur visibilité.

Une stratégie industrielle nationale aux priorités plus affirmées

Le lancement, le 18 avril 2015, de la deuxième phase du programme « **Nouvelle France Industrielle** » visait à créer une dynamique chez les entrepreneurs français. Cette phase, intitulée « **Industrie du futur** », constitue une version resserrée des 34 plans industriels lancés en septembre 2013, désormais regroupés en **neuf solutions**

industrielles, parmi lesquelles : les nouvelles ressources, les villes durables, les objets intelligents, l'économie des données, la mobilité écologique,...

Cette phase consiste à soutenir la **modernisation de l'outil industriel français**, en particulier dans les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire) en les incitant notamment à mieux prendre en compte la dimension numérique, à produire propre et à promouvoir la formation de leurs salariés. Une enveloppe de 3,4 Mds€ a été réservée à ce dispositif qui s'ajouteront aux 1,4 Md€ de fonds publics déjà injectés.

Le **Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)** a quant à lui été amélioré, après les premières évaluations, afin de mieux financer les projets structurants et les PME. La troisième enveloppe (PIA3), d'un montant de 10 milliards d'euros, bénéficiera pour 5,9 milliards à l'enseignement et la recherche, dont 3 milliards pour la valorisation de celle-ci.

Les 4,1 milliards restants seront consacrés à l'innovation et au développement des entreprises, afin d'accompagner la mise en place des filières industrielles et d'accélérer la croissance des PME et entreprises de taille intermédiaire.

Par ailleurs, la troisième phase des **Pôles de Compétitivité** a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours montrant qu'ils tendent à se consolider⁷ et qu'ils ont en moyenne, fin 2015, atteint près de 80% de leurs objectifs, notamment dans leur rôle de passage d'"usines à projets" en "usines à produits"⁸.

Leur diversité et leur nombre qui peuvent leur avoir été reprochés, semblent toutefois un atout en termes d'animation d'écosystèmes et d'open innovation. De cette diversité naît un **maillage unique et performant entre Pôles "thématiques" ou "marchés" et Pôles "technologiques"**, faisant émerger aux croisements des innovations de rupture (exemples : TIC et Santé ; Numérique et ville durable,...).

Leur **répartition sur l'ensemble du territoire** et leur couverture de l'ensemble des Solutions de la Nouvelle France Industrielle, élargies aux politiques publiques peu couvertes par la NFI (défense, aéronautique, agri-agro, énergie,...) en font **des outils atypiques dans le paysage de l'innovation française**. Ce dispositif créé en 2005 a été **jugé performant, vertueux et peu coûteux** par la Cour des Comptes dans son Rapport sur les Pôles de Compétitivité en 2016.

⁷ Le nombre moyen d'adhérents par pôle est ainsi passé de 192 en 2012 à 240 en 2015.

⁸ La moitié des pôles a atteint au moins 80% de ses objectifs et le quart des pôles les moins performants entre 27% et 63% de leurs objectifs (quatre sont à moins de 50%).

PARTIE 1

LES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION DANS DEUX RÉGIONS : LE GRAND EST ET L'OCCITANIE

Conformément à la lettre de mission, ce rapport s'appuie sur l'étude de la région Grand Est et la région Occitanie, pour vérifier l'efficacité constatée sur le terrain d'une part et mettre en exergue les axes d'améliorations identifiés d'autre part.

Le Grand Est (ex Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine) est l'une des trois seules régions françaises, avec les régions Bourgogne-Franche-Comté et Hauts-de-France (Nord-Pas-de-Calais-Picardie), à n'avoir pas retrouvé en 2013 un niveau de PIB proche de son niveau d'avant la crise de 2008. Sur la période 2008-2013, le PIB du Grand Est a ainsi diminué en volume de 0,8% (-1,1% pour la Bourgogne-Franche-Comté et -0,4% pour les Hauts-de-France). Sur la même période, le taux d'emploi par habitant est passé, dans le Grand Est, de 39 à 38%.

L'Occitanie est une région plus contrastée. Cinquième PIB régional, elle est la région française qui connaît le plus fort taux de création d'entreprises, mais enregistre aussi le deuxième taux de chômage.

La réforme territoriale donne à ces deux régions des moyens accrus de favoriser la réindustrialisation et de soutenir l'innovation et le développement des entreprises.

Le Grand Est, région tournée vers le commerce international et l'Europe, connaît de forts contrastes territoriaux

Désormais de taille européenne, la région Grand Est se situe pour partie dans la "grande dorsale européenne", parfois appelée "mégapole européenne". Cet espace densément peuplé concentre une grande part de la création de richesses et des flux de l'Europe occidentale. Avec 760 kms de frontières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse, le Grand Est développe des échanges de capitaux, de marchandises et de personnes très importants avec ses voisins.

Connectée au reste du territoire métropolitain et européen par l'ensemble des modes de transport et traversée par d'importants flux Nord-Sud de transits internationaux, la région est dotée de plateformes multimodales (port-route-fer) associées à un réseau de voies navigables à grand gabarit. Elle pâtit néanmoins de problèmes de saturation, de services ferroviaires régionaux est-ouest peu développés et d'un réseau ferroviaire de fret capillaire dense mais vieillissant.

Fin 2015, 175 000 résidents du Grand Est (représentant 7% des actifs résidant dans la région et 43% des frontaliers enregistrés sur le territoire national) exerçaient une activité professionnelle dans les 4 pays frontaliers, dont 88 000 au Luxembourg, 45 000 en Allemagne, 35 000 en agglomération bâloise, 8 000 en Belgique. Sur les 10 dernières années, on compte près de 30 000 emplois frontaliers supplémentaires, ce qui explique la densification de la population en Alsace et en Lorraine dans les zones proches des frontières. À Longwy, Saint-Louis, Thionville et Wissembourg, le taux de travailleurs frontaliers dépasse 30%. Le besoin de main d'œuvre des régions voisines, proches du plein emploi (taux de chômage de 7,6 % en Sarre, 6,6 % au Luxembourg, 5,4 % en Rhénanie-Palatinat, 4,7 % en Suisse, 4,1 % dans le Bade-Wurtemberg) et confrontées au vieillissement de leur population devrait alimenter durablement la hausse du nombre des travailleurs frontaliers, notamment dans le secteur manufacturier.

En 2014, la région Grand Est présentait un excédent commercial de 2,8 Md€ (3ème rang des régions), confirmant la tendance des années précédentes, alors qu'il est déficitaire au niveau national. Le Grand Est, dont un peu plus de la moitié du volume d'exportation vient d'Alsace, est la 2e région exportatrice derrière l'Île-de-France et la première en volume par habitant. Plus de 75% de ses exportations sont concentrées dans cinq secteurs : industries agroalimentaires (IAA), machines industrielles et agricoles, industrie automobile, produits chimiques et pharmaceutiques, produits métallurgiques et mécaniques (source direction régionale de la Caisse des Dépôts).

Les principaux partenaires de la région Grand Est sont européens (UE et suisse) avec 83% des exportations et 79,2% des importations contre respectivement 68% et 66% pour la France.

La région bénéficie d'**importants investissements de groupes étrangers** depuis trente ans, notamment allemands, suisses et britanniques. Ces investissements contribuent aux transactions entre filiales de multinationales implantées dans différents pays. Ils contribuent aussi à expliquer que la région présente un **solde excédentaire de 5,1 milliards d'euros avec l'Union Européenne**, loin du résultat national déficitaire de près de 30 milliards d'euros. L'Allemagne reste le premier partenaire avec 27% des exportations et 30% des importations, le Royaume-Uni arrive en deuxième position avec 9% des exportations, puis l'Italie (7% des échanges). Les déficits les plus élevés concernent les échanges avec la Chine, l'Autriche, la Suisse et les Etats-Unis.

La région Grand Est pâtit d'un décrochage économique et démographique depuis les années 2000 et connaît de forts contrastes territoriaux et sociaux

Si, entre 2003 et 2013, la France métropolitaine a vu sa population croître de 5,9% et son emploi de 3,4%, la région Grand Est a vu sa population croître moins rapidement (+ 2%) et a perdu des emplois (-3% sur la période).

La crise de 2007 a eu un impact particulièrement marqué en région Grand Est, dont le PIB a perdu 5% entre 2007 et 2013 (2ème plus fort recul régional après la Bourgogne Franche-Comté), contre +1,8% pour la France entière. Entre 2007 et 2013, l'emploi total y a reculé de 4,2%, contre un recul de 0,5% dans la métropole, avec une forte baisse en Lorraine (-6%) et en Champagne-Ardenne (-5%), et dans l'emploi industriel (-16,8% contre -11,4% pour la France métropolitaine). La région Grand Est est celle qui a créé le moins d'emploi dans le secteur des services depuis 2000. L'emploi tertiaire n'y a progressé que de 5%, contre 11% pour la moyenne métropolitaine. C'est encore la 6ème région pour la création d'entreprises, mais aussi la 7ème région pour la défaillance d'entreprises, notamment en Alsace dans le secteur automobile et en Lorraine dans les services aux entreprises.

Avec **plus de 30% de moins de 25 ans**, la population régionale reste jeune par rapport aux autres régions françaises et aux régions frontalières d'Allemagne. Le Grand Est est pourtant la 3e région dont la part des jeunes a le plus diminué entre 2006 et 2011 et le vieillissement de sa population devrait s'accroître au cours des prochaines années, les territoires de la région étant peu attractifs sur le plan migratoire du fait du recul de l'offre d'emploi, particulièrement dans le secteur industriel (source : direction régionale de la Caisse des Dépôts).

La région est inégalement peuplée avec des densités allant de 30 habitants / km² dans la Meuse ou la Haute-Marne à plus de 200 habitants / km² dans les 2 départements d'Alsace (l'Alsace est deux fois plus petite que la Lorraine et la Champagne-Ardenne, mais deux fois plus dense).

Le **taux de chômage** varie de 6,2% dans le Nord de l'Alsace à 14,3% dans le bassin d'emploi de Saint-Dié-des-Vosges (18ème plus fort taux de chômage sur 305 zones d'emploi en France), conséquence d'une reconversion industrielle non aboutie. Certains départements enregistrent des revenus par habitant très supérieurs à la moyenne nationale (Haut/Bas-Rhin, Marne), d'autres des revenus inférieurs, notamment les Ardennes, la Meuse et les Vosges.

Les grandes aires urbaines (Strasbourg-Mulhouse, Thionville-Metz-Nancy-Epinal, Reims-Châlons-Epernay) concentrent une part importante de la création d'activité et des diplômés du supérieur chez les 25-34 ans, tandis que les espaces ruraux tendent à se désertifier et à vieillir.

L'Alsace a un profil assez différent de celui de la Champagne-Ardenne et de la Lorraine, avec un territoire deux fois plus petit mais un moindre décrochage économique et démographique et un écosystème particulièrement dense de l'innovation et de la recherche : **des pôles de compétitivité**, des outils de la maturation et de l'amorçage (SATT Conectus, Capinnovest...), une université de premier plan (Unistra), un IHU, un Idex, un campus européen, de grandes écoles (ENA, CNSA...), 50% des projets sélectionnés et 70% des engagements du PIA (chiffres fin 2014).

La région présente plusieurs spécificités par rapport au territoire national

- Un droit local en Alsace-Moselle
- L'importance du secteur primaire (répartition sectorielle: 46% grandes cultures, 31% viticulture et 18% élevage) : le « Grand Est » est la deuxième région agricole de France et représente 5,5 Mds € d'excédent commercial extérieur. Le PIB généré par l'activité agricole correspond à celui du PIB agricole du Portugal. Le secteur emploie 60 000 salariés et 17 000 éleveurs.
- L'importance de la production d'articles de luxe et de produits d'artisanat (en particulier en Lorraine) : 1ère région pour la cristallerie (90% des emplois français), la filière du luxe compte plus de 2 000 salariés dans 46 entreprises (essentiellement lorraines), structurée autour du Pôle bijou (13 entreprises), pôle d'excellence des métiers du bijou, le Pôle lorrain d'ameublement bois (PLAB), deux centres dédiés à l'innovation : le CERFAV (Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers à Vannes-le-Châtel et le CIAV (Centre International des Arts Verriers) à Meisenthal. L'Alsace est aussi renommée pour la cristallerie avec la maison et le musée *Lalique*. La Champagne se distingue par son savoir-faire viticole (1er poste d'exportation du territoire champardennais). L'autre secteur phare des arts et métiers est le cuir (les Tanneries Jaas Eichhoffen produisent pour les marques Hermès, Vuitton, Longchamp ou Gucci).
- Le poids important de l'industrie, en dépit des pertes d'emploi industriel des dernières décennies.

Les trois anciennes régions formant aujourd'hui le Grand Est a consacré 54,3 millions d'euros aux aides à l'innovation en 2014 (source : enquête CNEPI 2015).

Le poids important du secteur industriel dans le Grand Est

La contribution de l'industrie à la valeur ajoutée est de **19% contre 12,3% à l'échelle nationale**. Les secteurs les plus en recul sont la fabrication du matériel de transports, le textile, la filière bois-papier, la chimie et la pharmacie. Au contraire, sont en développement les secteurs liés à l'énergie, la gestion des déchets, l'agroalimentaire, les produits électroniques. Le secteur tertiaire reste sous-représenté dans le Grand Est, à l'exception des services aux entreprises liées à l'externalisation de certaines fonctions (comptabilité, gardiennage...), du commerce et de la réparation automobile.

Quelques zones sont très spécialisées : les 5 grandes aires urbaines (Reims, Nancy, Metz, Strasbourg et Mulhouse) dans les services aux entreprises, la recherche, les activités financières et immobilières, une zone entre Sarrebourg et Remiremont, la filière textile et le bois-papier, une zone entre Commercy et Neufchâteau dans l'industrie agroalimentaire, l'industrie manufacturière et la logistique, une zone couvrant l'Alsace et Sarreguemines dans l'industrie dédiée aux produits informatiques et électroniques, la chimie-pharmacie-plasturgie, l'hébergement-restauration, enfin une zone Champagne-Ardenne spécialisée dans la métallurgie, la logistique et l'agroalimentaire.

Au regard du poids du secteur industriel, **trois espaces peuvent être distingués** au sein de la région Grand Est :

- Des espaces ruraux compris entre la Champagne et la Lorraine (Meuse, Haute-Marne, Sud et Est de la Marne, Est et Nord de l'Aube), faiblement peuplés, assez pauvres, agricoles et peu industrialisés.
- Des espaces industriels en reconversion qui ont subi la crise des filières textile, bois et sidérurgique : zones au sud du sillon Lorrain (Vosges, secteur du Lunévillois et de Baccarat dans le sud de la Meurthe-et Moselle), mais aussi les Ardennes et une partie de l'Aube.
- Des espaces denses et attractifs concentrant les activités industrielles et tertiaires à haute valeur ajoutée : l'Alsace et le haut du sillon Lorrain (Moselle, Nord Meurthe-et-Moselle), l'agglomération de Reims et Troyes.

Les écosystèmes dans le Grand Est

Le Grand Est a hérité de deux agences « régionales » de développement économique, de nombreuses agences locales, de pépinières et d'incubateurs. Elle compte six pôles de compétitivité et divers autres pôles et clusters.

La Champagne-Ardenne et l'Alsace étaient chacune dotées d'une agence régionale de développement économique mais non la Lorraine, qui avait privilégié le fonctionnement en réseau des structures existantes.

En Lorraine, un centre de ressources régional à gouvernance partagée avait ainsi été mis en place entre la collectivité et les chambres consulaires (CCI et CMA). Le Conseil régional de Lorraine a en effet conclu, en octobre 2014, une convention d'objectifs et de moyens avec les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et les Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) pour une durée de trois ans. Cette convention détaille un plan d'actions autour de cinq thématiques : l'innovation, la création, reprise et transmission d'entreprises, le développement durable, l'international, l'emploi et la formation.

La chaîne régionale d'appui à la création et à la reprise d'activité réunissait, outre le Conseil régional de Lorraine, les CCI et les CMA, tous les partenaires susceptibles d'accompagner les entreprises dans la conduite de leur projet, soit un **réseau de plus de 40 partenaires**, pour effectuer un travail de terrain, organiser des réunions d'animation mensuelles sur les douze territoires qui la composent, collecter et regrouper les informations utiles pour tous.

La convention a permis de renforcer l'assistance apportée aux entreprises, grâce à des gains d'efficacité, des mutualisations de moyens et des partages de bonnes pratiques, tout en valorisant les métiers et les filières d'avenir, notamment ceux identifiés par le Pacte Lorraine.

En Alsace, Alsace Innovation est une association de droit local financée par la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, la CCI Alsace, l'État et les fonds FEDER.

Dans le cadre de la démarche de **Stratégie de Spécialisation Intelligente** (Smart Specialisation Strategy S3), Alsace Innovation coordonne l'un des quatre programmes d'Accélération vers le Marché (PAM), l'e-Santé.

Elle s'appuie, pour aider et financer les entreprises, sur un réseau dense d'acteurs, dont les principaux sont :

- la **région Grand Est** : aides pour les entreprises alsaciennes ayant des projets innovants ;
- **Bpifrance Alsace** : aides financières pour l'innovation, garantie des concours bancaires et des investisseurs en fonds propres, financement en partenariat ;
- **le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** : dispositif fiscal de soutien à la R&D des entreprises avec le Crédit Impôt Recherche ;
- **Sodiv Alsace**, fonds qui accompagne financièrement les projets de création et de développement d'entreprises porteurs d'emplois en Alsace et délivre des prêts participatifs, sans caution ni garantie pour les PME ;
- **Alsace Capital**, société de capital investissement en fonds propres visant le développement des PME-PMI de tous secteurs d'activité notamment par l'innovation et le développement à l'international. Alsace Capital gère 100 M€, lui permettant de répondre aux besoins des entreprises à chaque stade de leur évolution, dans le cadre d'opérations d'amorçage, de création, de développement ou de transmission, grâce à trois fonds d'investissements, le fonds régional d'amorçage **Cap Innov'Est**, déclinaison interrégionale du Fonds National d'Amorçage géré par Bpifrance Investissement, auquel ont abondé les trois anciennes régions Alsace, Franche-Comté et Bourgogne ainsi que des actionnaires tels EDF, les Caisses d'Épargne d'Alsace et de Bourgogne et la BNP, **Alsace Création** dont les principaux actionnaires sont l'ex région Alsace, la Caisse d'Épargne d'Alsace, le groupe EDF, la Banque Populaire d'Alsace et Bpifrance Investissement, et le FPCI **Alsace Croissance**, doté par CM-CIC Capital Finance, Bpifrance Investissement et l'ex région Alsace, spécialisé dans le capital développement et le capital transmission;
- **SEMIA**, incubateur d'entreprises innovantes créé en 1999 devenu en 2004 l'association de droit local SEMIA (pour Science, Entreprises, Marché, Incubateur d'Alsace), présidée par l'ex région Alsace et labellisée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Aux agences régionales, métropolitaines, départementales s'ajoutent dans certaines zones des **agences de développement local** au périmètre plus restreint, qui réalisent un travail de proximité notamment vers les PME-PMI et jouent un rôle de facilitateur, de conseil ou de mise en relation apprécié des entreprises jeunes ou de petite taille ne bénéficiant pas d'un ancrage dans un écosystème dense et varié.

Ainsi, par exemple, de l'**Agence de développement économique Terres de Lorraine**, qui accompagne les entreprises de son territoire et dont le dispositif d'appui Alizé (Actions Locales interentreprises en Zones d'Emploi) aide les entreprises en développement par des financements (prêts sans intérêt et sans garantie) et de l'apport en compétences.

Enfin, la région Grand Est a annoncé en juin 2016 l'**implantation d'un réseau de 12 agences territoriales** permettant une action de proximité et visant à davantage de réactivité et d'efficacité.

En complément d'une organisation multi-sites, avec **trois Maisons de la Région** à Strasbourg, Châlons-en-Champagne et Metz, ces 12 agences territoriales mailleront le territoire d'ici la fin de l'année et interviendront dans les domaines du patrimoine immobilier, les RH pour la gestion des TOS, les politiques territoriales (formation, développement économique, etc.) et les transports scolaires et interurbains. Chaque agence comptera une équipe pluridisciplinaire d'une trentaine d'agents, elle couvrira un territoire d'environ 450 000 habitants, et encadrera quelque 450 agents.

Enfin, l'écosystème régional du **capital-investissement** comprend **14 fonds régionaux** gérés par différentes sociétés de gestion.

A noter qu'Alsace Capital s'est élargi à toute la région Grand Est en devenant Capital Grand Est.

La région Grand Est a comme ambition d'élargir les dispositifs "anciennes régions" sur tout le territoire régional après une phase d'évaluation en cours qui s'inscrit dans les réflexions pour l'élaboration du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Les nouveaux dispositifs seront votés courant du 1er semestre 2017.

Les SATT

La région compte trois SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) : la **SATT Nord** (Hauts-de-France et Champagne-Ardenne), la **SATT Grand Est**, constituée fin 2013 et la **SATT Conectus**.

Cette dernière, créée à partir d'une structure existante (le réseau de coopération Conectus réunissait les acteurs du territoire depuis 2006) est bien intégrée dans son environnement et a développé des liens étroits avec les autres acteurs, l'expérience acquise lui ayant permis de jouer rapidement le rôle attendu.

Les pôles de compétitivité du Grand Est

Le pôle Alsace Biovalley, dédié aux les technologies médicales, s'articule autour de deux axes : la découverte de médicaments et les technologies médicales (structuration de la filière robotique médicale, etc.) Il est pilote du projet NEXMED, campus des technologies médicales qui a déjà bénéficié d'un investissement de l'Eurométropole de 1,5 milliards d'€.

Le pôle Fibres-Energivie, né en 2015, de la fusion des Pôles Alsace-Energivie et Fibres, est le seul pôle de compétitivité dédié aux matériaux pour le bâtiment. Axé sur la filière du bâtiment, il fédère tous les acteurs de la chaîne de valeur (des fournisseurs de matériaux aux intégrateurs) : industrie de la chimie, des matériaux, conception des bâtiments, industrie des systèmes constructifs, des équipements énergétiques, métiers de la construction, maintenance des bâtiments et promotion immobilière.

Le pôle Hydreos est dédié aux infrastructures durables pour l'eau, la gestion intelligente de l'eau et les écosystèmes humides. Il se coordonne avec les pôles Eau et Dream, et fait partie du réseau des 14 pôles Éco-Tech.

Le pôle IAR (industries et agro-ressources) a pour thématique la bioéconomie (ensemble des activités économiques liées à l'innovation, au développement, à la production et à l'utilisation de produits issus de la biomasse). Sont concernés le marché alimentaire, les matériaux, la chimie, l'énergie.

Le pôle Materialia, focalisé sur les matériaux métalliques, a pour ambition de formuler, développer et fournir les matériaux avancés et des procédés propres et durables pour les filières ou marchés de la métallurgie, l'automobile, l'aéronautique, le nucléaire, les éco industries, les systèmes médicaux. Il est membre de Mécafutura, association créée en 2007 à l'initiative de la FIM et du Cetim pour être à la fois le réseau des pôles de compétitivité à vocation mécanicienne et un cluster de recherche, ainsi que de la plate-forme technologique européenne Manufacture.

Le pôle Véhicule du Futur (automobile, transports et mobilités du futur) a pour territoire l'Alsace et la Franche-Comté. Il entretient des coopérations bilatérales avec Plastipolis, Microtechniques, Mont Blanc Industries. Il a intégré en son sein le Cluster auto/ARIA (Accès à des PME primo innovantes).

Ces **six des Pôles de Compétitivité** ont signé le 25 février 2016, une **convention de partenariat**, dont l'objet, outre les gains d'efficacité attendus, est d'intensifier les projets collaboratifs de recherche et développement, d'aborder conjointement les marchés internationaux et de partager des bonnes pratiques de levée de fonds ou de mutualisation des achats, partage particulièrement bénéfique pour les start-up et les PME/PMI innovantes.

Les équipes d'animation des six pôles ont identifié trois thèmes prioritaires de collaboration, autour des matériaux agro-sourcés, des objets connectés et de la réalité augmentée.

Les autres clusters

Parmi les principaux clusters, on peut citer le cluster aéronautique lorrain **Aériades**, réseau regroupant des entreprises de la filière aéronautique, des centres de transfert de technologies et des établissements d'enseignement et de recherche. Axé sur la fabrication de petites pièces mécaniques complexes en petites séries notamment pour l'aviation, ce cluster, créé sous l'impulsion du conseil régional et rassemblant une trentaine d'entreprises actionnaires, est financé à 50% par ses membres et à 50% par la région.

Le territoire compte en outre plusieurs technopoles associant public et privé.

Le Technopôle de Metz, zone dédiée à l'implantation d'activités innovantes ou de haute technologie, axées sur les technologies de l'information et des télécommunications, regroupe 250 entreprises, des centres d'affaires, des lycées, 13 établissements d'enseignement supérieur (IUT, écoles d'ingénieurs, notamment Supélec et l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers -ENSAM), 11 laboratoires et centres de recherche, 3 plateformes de transfert technologique, le Pôle de Compétitivité Materialia, etc.

Parmi les plateformes de transfert technologique, **le CEA Tech de Metz**, implanté sur le technopôle, dont la mission est de produire et diffuser des technologies pour en faire bénéficier l'industrie, est un acteur important de l'écosystème d'innovation et participe à son animation en aidant les PME-PMI et ETI à trouver plus vite les bonnes solutions dans le maquis des aides et des acteurs.

Beaucoup plus petit, mais exerçant des activités proches (même si les deux organismes se parlent peu, en dépit de leur proximité géographique), **l'Institut Lafayette** est issu de l'implantation sur le site, il y a vingt ans, de *Georgia Tech Lorraine*, le campus européen du *Georgia Institute of Technology*. L'Institut Lafayette est un incubateur spécialisé dans l'optoélectronique.

À Reims, Innovact Center est une association créée pour détecter des projets innovants et faciliter le développement de start-up créatrices d'emplois, qui bénéficie à la fois de subventions importantes de la part de la collectivité et de financements privés. L'accent est mis tout particulièrement sur l'hébergement des startups. L'équipe composée de 7 personnes accompagne actuellement une trentaine de startup, l'objectif étant d'atteindre 1000 sociétés innovantes dans les 10 prochaines années.

Son statut d'association, choisi conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay (CCIRE) et par Reims Métropole, le principal

financeur, permet d'accroître l'autonomie d'Innovact. L'incubateur peut ainsi intégrer des chefs d'entreprise dans sa gouvernance, afin d'accélérer un rapprochement entre entreprises locales et start-up, susceptible de dynamiser le bassin d'emploi.

Par ailleurs, plusieurs **pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) se sont spécialisés dans des projets d'économie circulaire, à l'image du pôle Florange Ecologie industrielle et insertion (Fe2i)**, installé sur le territoire du Val de Fensch en Moselle. Ce pôle, lauréat de l'appel à projets gouvernemental lancé en 2013, déploie une démarche d'écologie industrielle..

Lauréat du même appel à projets, **le PTCE CIS DT 52** en Champagne-Ardenne identifie sur le territoire des ressources puis recherche des entreprises capables de les exploiter.

Lauréat de l'appel à projets lancé en 2014, **le PTCE Ardaines** intervient quant à lui dans les domaines de la valorisation des déchets, du bois et de l'éco-construction, de l'agriculture biologique, des services à la personne et de la formation.

Enfin, l'**Espace Moselle-Sarre-Palatinat**, espace transfrontalier et point d'ancrage des échanges économiques franco-allemands est un pôle économique offrant d'importantes opportunités de développement, grâce à ses infrastructures d'enseignement supérieur, de recherche et développement tournées vers les marchés d'avenir : 2 instituts d'informatique Max-Planck, DFKI (Institut allemand de recherche sur l'intelligence artificielle), IVW (Institut des matériaux composites), Alpeha, Ciram (Centre d'innovation et de recherche franco-allemand associé de Metz), pôles universitaire, etc. et au campus technologique situé sur le Technopôle de Metz.

L'exemple d'un outil de diagnostic et d'accompagnement des entreprises : le CCI-MAP créé par la CCI de Metz

Pour accompagner les PME dans leurs projets d'innovation, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Metz a construit un outil d'amélioration de la performance, appelé CCI-MAP, visant à répondre à chaque besoin avec le bon niveau d'expertise et permettant de déterminer les priorités d'actions à partir d'une analyse complète, répondre aux besoins plutôt qu'à la simple demande, bénéficier de prestations ciblées par axe et niveau de progrès, entrer dans une logique de parcours d'accompagnement suivi et d'amélioration continue.

La démarche CCI MAP PME, d'abord déployée en Lorraine par la CCI de la Moselle, est aujourd'hui aussi mise en place par les CCI d'Alsace et de Champagne-Ardenne, ainsi que par celles de Franche-Comté, Bourgogne, Auvergne et Poitou-Charentes. Les deux modules experts dédiés à l'innovation (Capacité d'innovation et Projet innovant), sont proposés par les trois CCI de la région Grand Est, par celle de Franche-Comté et par EEN (Enterprise Europe Network) Normandie/Picardie qui regroupe les CCI de Normandie et Picardie.

L'Occitanie, au tissu économique contrasté, cumule pôles d'excellence et zones à revitaliser

Contexte économique général

L'Occitanie, composée de treize départements, est la deuxième plus grande région de France⁹. Cinquième PIB régional, elle est la région française qui connaît le plus fort taux de création d'entreprises.

De 2008 à 2013, le PIB du Languedoc-Roussillon a augmenté de 0,8%, celui de Midi-Pyrénées de 2,1%. Sur la même période, le taux d'emploi par habitant en Occitanie est passé de 38 à 39%. Ce résultat masque une forte disparité entre le territoire Midi-Pyrénées, seule région française qui, entre 2009 et 2013, a créé plus d'emplois industriels qu'elle n'en a perdus et le Languedoc-Roussillon, où la part d'emplois productifs est faible (15 % de l'emploi global) et le taux de chômage élevé (14 %).

C'est pourquoi, malgré une hausse globale du nombre d'emplois, surtout portée par le secteur tertiaire, l'Occitanie demeure la **deuxième région de France métropolitaine la plus touchée par le chômage**, après le Nord Pas de Calais Picardie. Selon l'INSEE le taux de chômage de la région fusionnée était de 12,4% au 3ème trimestre 2015. Il est très hétérogène selon les zones d'emploi. Il varie, par exemple, de 6,5% en Lozère à 10,7% en Haute-Garonne et 14,5% dans l'Hérault.

Avec 3,9 % du PIB consacrés aux dépenses de recherche et développement (R&D) en 2014, l'Occitanie est la **1ère région française pour la dépense de R&D**, qu'elle soit publique ou privée. L'effort de R&D y est majoritairement le fait des entreprises, du secteur aérospatial mais aussi de la chimie-pharmacie. De ce fait, la part des dépenses de R&D privées est beaucoup plus élevée en Midi-Pyrénées (71 %) qu'en Languedoc-Roussillon (31 %). L'effort de recherche des administrations publiques (1,5 % du PIB) y est aussi le plus important des régions françaises. La taille des pôles universitaires de Toulouse et de Montpellier, la présence du Centre national d'études spatiales (Cnes), et de l'Onera à Toulouse, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) et du CEA dans les deux régions contribuent à expliquer ce classement.

La nouvelle région compte en outre deux sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT), 13 Instituts Carnot, 13 pôles de compétitivité, des plates-formes industrielles mutualisées en vue du développement de projets collaboratifs entre des

⁹ Son territoire, plus vaste que celui de l'Irlande, est deux fois plus grand que celui de la Belgique ou de la Catalogne.

laboratoires académiques et des entreprises et des co-laboratoires académiques et industriels, au sein des deux communautés d'universités et d'établissements de la région (COMUE).

En Occitanie, les principaux employeurs restent les secteurs du commerce, de la construction et du transport. La construction aéronautique et spatiale et les services spécialisés aux entreprises en Midi-Pyrénées ou l'hébergement-restauration lié au tourisme en Languedoc-Roussillon sont les autres moteurs de l'économie.

La région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées (LRMP) a consacré 32,3 millions d'euros aux aides à l'innovation en 2014 (source : enquête CNEPI 2015 – données semi-définitives).

Le secteur industriel en Occitanie

L'industrie ne représente que 10,8 % de la valeur ajoutée régionale (contre 12,3 % au niveau national), avec 37 500 entreprises industrielles et 227 615 emplois (source INSEE-préfecture de région).

Au sein de la nouvelle région, l'ex-Midi-Pyrénées représente (en effectif) 70 % du secteur industriel, 60 % des services et 55 % du BTP (source : direction régionale de la Banque de France).

Les filières industrielles majeures sont : Aéronautique, espace et systèmes embarqués / Santé / Numérique et développement des start-up / Agroalimentaire / Éco industries et développement durable.

La filière « Aéronautique, espace et systèmes embarqués » est un pôle de référence mondial comptant 62 000 emplois dans l'aéronautique, 10 000 dans le spatial et 20 000 dans les systèmes embarqués.

La santé compte 240 000 emplois pour 538 établissements de santé, 3 Centres hospitaliers Universitaires (Montpellier, Nîmes, Toulouse).

Le numérique représente 53 000 salariés dans près de 8 500 entreprises, 2 labellisations « Métropoles French Tech » (Toulouse et Montpellier) et deux clusters d'entreprises numériques.

Les écosystèmes en Occitanie

L'harmonisation des politiques publiques des deux ex -régions est en cours. Plus de 600 politiques publiques régionales ont été, en 2015, recensées et comparées, en vue d'une transposition sur le nouveau périmètre. En attendant, les dispositifs coexistent sur leurs anciens territoires. En matière de formation professionnelle par exemple, le

nouveau Programme régional de formation professionnelle sera mis en place au 1er janvier 2019.

Il est prévu que les programmes et opérations prioritaires des deux Contrats de projets Etat-Région (CPER) 2015-2020 (signés mi-2015), soient maintenus dans le futur contrat unique.

Dans le domaine du développement économique, l'Occitanie a hérité de cinq agences régionales de développement économiques, de nombreuses agences locales, de pépinières et d'incubateurs. Elle compte dix pôles de compétitivité.

Les agences ex « régionales » de développement économique

Jusqu'à ce jour, le Languedoc Roussillon garde trois agences spécialisées sur des thématiques différentes, tandis que Midi Pyrénées a regroupé l'ensemble des compétences au sein d'une seule agence, dotée d'importants moyens. Cette abondance de structures engendre des surcoûts et une faible efficacité compte tenu des effectifs nombreux et des fonds mobilisés.

Le Languedoc Roussillon compte ainsi à lui seul trois agences compétentes sur le territoire de l'ex région :

- **INVEST SUD DE FRANCE** : Agence de développement économique de l'ex région Languedoc Roussillon, correspondant régional de Business France et interface du CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) pour le territoire régional ;
- **TRANSFERT LR** : Agence Régionale de l'Innovation, impulse et anime l'innovation sur l'ensemble de l'ex région Languedoc Roussillon ;
- **SUD DE FRANCE** : Marque pour la promotion des produits issus du Languedoc Roussillon.

En Midi Pyrénées, **MADEELI**, située à Toulouse et Decazeville (Aveyron), l'agence du développement économique, de l'export et de l'innovation, est une association loi 1901 créée début 2015 par fusion de deux structures précédentes et compte plus de 60 salariés (51 ETP¹⁰). Elle est financée principalement par la région Occitanie et l'Europe. Comme Sud de France, elle entretient plusieurs bureaux à l'étranger.

Elle intervient dans tous les domaines du développement économique : renforcement de l'attractivité du territoire, appui aux entreprises, soutien à l'innovation, aide au développement international, à la recherche de financements, etc.

¹⁰ ETP : équivalents temps-plein

La nouvelle région projette de fusionner ces agences en **une seule structure régionale** ayant plusieurs implantations, structure qui bénéficiera en outre des moyens de cinq agences départementales (sur 13 départements) affectés à l'accompagnement des entreprises, intégrés à l'agence régionale.

Enfin, l'**Institut Régional de Développement Industriel (IRDI)**, créé en 1976 par le conseil régional de Midi-Pyrénées pour accompagner en capital le développement des entreprises industrielles et les ETI régionales innovantes, est devenu l'un des principaux acteurs français du capital investissement régional, et a fusionné en 2016 avec SORIDEC, donnant naissance à un nouvel acteur du capital-investissement régional opérant en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine. Réunis au sein d'une seule société de gestion, IRDI SORIDEC Gestion, opère à tous les stades du développement de l'entreprise : amorçage, création, développement et transmission. Cette fusion permet de bâtir une offre publique-privée, d'atteindre une taille critique sur le grand quart sud-ouest (avec pour ambition de porter les fonds de sous-gestion actuelle de 100 M€ à 400 M€), de maintenir les centres de décision en région, de créer de l'emploi etc.

Les agences locales, pépinières, incubateurs

Outre le Business and Innovation Centre (BIC) de Montpellier Méditerranée Métropole, la région compte de nombreux incubateurs et agences.

Premier en France et deuxième en Europe, le **Business and Innovation Centre (Bic) de Montpellier** a obtenu en 2014 la 4^e place du Top10 de l'UBI Index, un classement mondial des meilleurs incubateurs d'entreprises innovantes. Seul incubateur français à figurer dans ce Top 10, le BIC le doit notamment à ses pépinières Cap Alpha (sciences du vivant et clean tech), Cap Oméga (technologies de l'information et de la communication) et MIBI (Montpellier International Business Incubator, services pour les entreprises internationales cherchant à s'implanter en France), ainsi qu'à l'accompagnement, en 27 ans, de la création de 550 entreprises innovantes représentant aujourd'hui plus de 4 500 emplois et un chiffre d'affaires de 588 M€ et affichant un taux de pérennité élevé : plus de 88 % ont franchi le cap critique des trois ans (taux national : 66,9%) et 75% le cap des 5 ans.

L'accompagnement proposé par le BIC Montpellier démarre jusqu'à 2 ans en amont de la création de la société et peut se poursuivre jusqu'à 3 à 5 ans en aval. Les rendez-vous entre l'entrepreneur et son coach sont réguliers et leur fréquence en fonction des besoins de l'entreprise.

L'écosystème nîmois/gardois compte notamment :

- Le BIC Innov'up, un incubateur de projets et d'entreprises innovantes dont le principal financeur est la CCI de Nîmes. Innov'up gère aussi une pépinière d'entreprises innovantes;

- OPENÎMES, agence de développement économique de Nîmes Métropole créée en 2015.

Dans le bassin alésien, l'Agglomération d'Alès, en associant l'ensemble des acteurs locaux (création d'un guichet unique pour les porteurs de projets - Alès Myriapolis -, synergies initiées avec l'école des mines d'Alès), a pu mener diverses actions :

- rachat et réindustrialisation de friches industrielles (ancien site Furnon accueillant le constructeur automobile PGO ; anciens sites Richard Ducros accueillant la Société Gardoise d'Application Industrielle (SGAI Cévennes) et le groupe NTN SNR, leader européen des roulements automobiles) ;
- développement de zones d'activités économiques (Synerpole à Salindres, ZI de Lacoste Lavabreille, atelier relais PIST 4, atelier relais Synerpole) ;
- mise en œuvre d'une boucle très haut débit à Alès, pour améliorer la performance des entreprises, etc.

Basé à l'**université de Montpellier**, **Languedoc-Roussillon Incubation** a pour mission de promouvoir la création d'entreprises innovantes, à partir des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche publique dans les technologies à fort potentiel de croissance.

Par ailleurs, la région compte **deux SATT** : **Toulouse Tech Transfer**, Société d'Accélération de Transfert de Technologies de Midi-Pyrénées et **AxLR**, basée à Montpellier.

Les **8 CRITT** de la région Midi-Pyrénées sont fédérés dans un inter-CRITT situé à l'Institut National de Sciences Appliquées (INSA) de Toulouse, dont l'objectif est de renforcer la cohérence de leur fonctionnement et de leurs actions, en développant des synergies et des complémentarités entre eux.

Les Pôles de Compétitivité

Le pôle Aerospace Valley est l'un des plus importants pôles de compétitivité en France, avec plus de 850 membres, et est le chef de file des pôles dédiés à l'aéronautique depuis la labellisation en 2007 des deux autres pôles ASTech Paris Région et Pégase (devenu Safe en 2016). Outre l'aéronautique, ses thématiques de travail incluent l'espace et les systèmes embarqués.

Le pôle Agri Sud Ouest Innovation est un pôle agro-industriel généraliste dont le territoire inclut la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Ses trois axes de travail visent à développer l'agro-raffinerie, améliorer l'efficacité des systèmes de production et optimiser les intrants (éco-efficacité).

Le pôle Cancer-Bio-Santé (CBS), est l'un des sept pôles de compétitivité du domaine "Biotech - santé" et le seul pôle français dédié au cancer.

Le pôle DERBI (Développement des Energies Renouvelables dans le Bâtiment et l'Industrie) travaille sur trois axes : l'efficacité énergétique dans le bâtiment, la gestion des réseaux et le stockage d'énergie, la production d'énergie hors bâtiments à partir de ressources solaire, éolienne, biomasse ou hydraulique.

Le pôle Eau, qui participe au Réseau des 14 pôles Éco-Tech, est dédié au thème de la ressource en eau (localisation, extraction, gestion rationnelle des usages et assainissement pour une utilisation sécurisée). Le pôle Eau développe notamment le projet Hydropolis, un lieu fédérateur pour les acteurs de l'eau, au cœur de la Water Valley montpelliéraine, sous forme d'un bâtiment technologique de 7 000 m², déjà inscrit au contrat de plan Etat-Région pour 15 M€.

Le pôle Eurobiomed est structuré autour de cinq axes : maladies infectieuses, tropicales et émergentes ; maladies rares ou orphelines ; dispositifs médicaux tels que des biomarqueurs et des outils de diagnostic in vitro ; immunologie et ses applications thérapeutiques ; pathologies neurologiques, vieillissement et handicap.

Le pôle Mer Méditerranée a pour thématique l'économie maritime et littorale (sécurité et sûreté/Navire du futur/Ressources énergétiques et minières marines/Ressources biologiques marines/Environnement et aménagement du littoral/Ports, infrastructures et transports).

Le pôle Optitec fédère les acteurs de la photonique et de l'imagerie.

Le pôle Qualiméditerranée est positionné sur l'agriculture durable et le développement d'éco-procédés (valorisation alimentaire et non alimentaire), il est leader sur la vitiviniculture.

Le pôle Safe, né de la fusion des pôles Pégase et Risques, a pour thématique les nouveaux services aéronautiques et spatiaux pour la sécurité globale.

Le pôle Terralia, se positionne sur trois filières : fruits et légumes, frais et transformés, Viticulture et vin, Céréales et produits céréaliers et développe une logique de filière intégrée de la semence à l'assiette : semences et plants, production agricole, industrie agro-alimentaire de première et seconde transformation, distribution.

Le pôle Trimatec a pour domaines d'activité la valorisation de la biomasse, la dépollution, le recyclage et la valorisation des déchets, la propreté et la sécurité des procédés industriels.

Le pôle ViaMéca est dédié à la conception, la production et l'intégration de systèmes mécaniques intelligents.

Les autres clusters

La région a obtenu deux labellisations “Métropoles French Tech”, Toulouse et Montpellier, dont les principales réalisations sont :

- pour Toulouse (y compris communes limitrophes de Toulouse Métropole) : levée de fonds de SigFox de 100 M€, lancement de l’IoT Valley, inauguration du Grand Builder, lancement d’un programme d’échange entre des accélérateurs de start-up de Toulouse, Atlanta et Tel Aviv, conférence EmTech et Venture Point en partenariat avec la MIT Tech Review où 10 start-up lauréates, parmi près de 100 candidatures dans toute la France, ont pu échanger avec 23 fonds de Venture Capitalists (VC) nationaux et internationaux ;
- pour Montpellier : rachat de la start-up BIME par Zendesk pour 45 M\$, BIC élu dans le Top10 des meilleurs incubateurs du monde et deuxième en Europe, etc.

Elle compte aussi **deux “clusters” d’entreprises numériques** : *FrenchSouth.digital*, résultat de la fusion de trois clusters locaux dédiés au numérique (130 entreprises adhérentes, en Languedoc-Roussillon) et *Digital Place* (170 adhérents, de la start-up à l’ETI, en Midi-Pyrénées), qui ont signé une convention de coopération.

Six clusters ont été labellisés « grappe d’entreprises », en Midi-Pyrénées : Outre *Digital Place* dans les TIC (précité), sont présents *Mecanic Vallée* (métiers de la mécanique), labellisé dès 2009 et lauréat de la sélection nationale des grappes d’entreprises exemplaires depuis 2010, *Midi-Pyrénées Saveurs* (produits agro-alimentaires de qualité), *Pyrénées Industries Céramiques* (céramiques techniques), *Saveurs des Pyrénées* (promotion de produits alimentaires artisanaux), *Water Sensors & Membranes* - WSM (traitement de l’eau)

Parmi les **autres clusters et réseaux d’entreprises en Midi-Pyrénées** : ARIA (Agroalimentaire), Automotech Cluster (automobile), BioMedicalAlliance (santé/biotechnologie), Enermass (biomasse, valorisation déchets), GIPI (innovation industrie), La Mêlée (économie numérique), MiPyrail (ferroviaire), Midi-Pyrénées Bien-être (cosmétique), Robotics Place (robotique), Sensing Valley (capteurs et solutions wireless), Textile Sud Performances (innovation textile), TOMPASSE (association regroupant les industriels du domaine Aéronautique, Spatial & Systèmes Embarqués de la région Midi-Pyrénées), ou encore le cluster chimie verte, créé en 2014 et constitué d’une cinquantaine d’adhérents.

Leader Occitanie est un cluster transversal qui travaille en complémentarité avec les autres clusters régionaux et s’adresse aux entreprises en phase de croissance intense, pour les aider à sécuriser et accélérer leur développement. Il compte des responsables d’autres clusters dans son conseil d’administration. Son organisation en grappes territoriales (Leader Montpellier, Leader Alès, Leader Nîmes et Leader Agde-Béziers-Narbonne) lui permet de travailler au plus près des écosystèmes économiques territoriaux et d’attirer un plus grand nombre d’entreprises.

Terinov est un cluster créé par les acteurs des géosciences en Languedoc Roussillon (Schlumberger, Fugro Geoid, Antea, Eliis, ...), ayant pour ambition de rapprocher les acteurs "entreprises", "formation" et "recherche".

Le Pôle de valorisation des sites industriels (PVSII) a quant à lui été créé en 2014 par sept acteurs de la recherche, de l'industrie, de la formation et du développement économique gardois¹¹, afin de répondre aux enjeux techniques et financiers que représentent les marchés mondiaux du démantèlement nucléaire et, dans des secteurs aux contraintes proches (déchets sensibles, milieux confinés), ceux de la déconstruction-dépollution.

On peut en outre citer, parmi d'autres : le cluster **Sud Constructeurs Bois**, créé en mars 2016 par six entreprises montpelliéraines, **Occigène**, cluster tourisme de la région regroupant 19 structures professionnelles des activités de pleine nature, le pôle logistique **APTL Languedoc Roussillon**, etc.

La région compte aussi de **nombreux Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)**, dont quatre lauréats des appels à projets lancés en 2014 et 2015, notamment :

- Organic'vallée qui fédère différentes entreprises et porteurs de projet pour créer la première zone d'agro-activités organisée selon les principes de l'économie circulaire. Le pôle développe plusieurs projets interdépendants, autour du recyclage, de la valorisation de la biomasse et de flux d'énergie mutualisés.
- Le pôle 3.EVA, au croisement des enjeux liés à l'économie circulaire et au numérique, soutient l'entrepreneuriat en milieu rural et valorise le patrimoine et les ressources locales, pour stimuler la création d'activités nouvelles et consolider les entreprises existantes.

Enfin, la région compte de nombreux **réseaux d'entreprises**, parfois spécialisés dans certaines thématiques. Par exemple, l'association Toulouse Place financière (TPF), qui réunit des techniciens du financement de haut de bilan (fonds propres, financements à long terme) et toutes les entreprises intéressées par cet enjeu (start-up, entreprises de taille intermédiaire (ETI), PME industrielles, sociétés cotées en Bourse, etc.), vise à trouver des solutions de financement pour les entreprises du territoire.

Dernière née des places financières françaises (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Marseille...), TPF compte parmi ses membres le comité régional de la Fédération bancaire française (FBF) et la Banque de France et associe à sa démarche Toulouse Métropole et MADEELI, l'agence régionale de développement économique.

¹¹ Il s'agit de la CCI de Nîmes, le CEA/Marcoule, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, le groupement d'entreprises Cyclium, l'association Invest in Gard, l'Union pour les entreprises du Gard (UPE30), l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM Gard-Lozère).

PARTIE 2 PROPOSITIONS

Les propositions s'articulent autour de cinq axes qui abordent l'innovation dans sa relation avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème qu'ils soient publics ou privés.

Elles s'envisagent dans un cadre plus global **d'alignement indispensable des politiques industrielles à tous les échelons : métropoles, régions, Etat, Europe** auquel les SRDEII contribuent activement.

Certaines propositions sont illustrées par des expérimentations ou exemples concrets pouvant être déployés à l'échelle nationale.

1. L'innovation des entreprises et leur insertion dans un environnement favorable

PROPOSITION 1 - Créer un cadre juridique, social et fiscal pérenne

Il ressort de l'ensemble des échanges avec les entrepreneurs et acteurs de l'innovation que les entreprises ont besoin de règles simples et stables dans leur rapport à l'administration que ce soit au plan juridique, social et fiscal.

Favoriser l'attractivité de la France

Ce sujet est crucial en termes d'attractivité du territoire français. Favoriser l'implantation en France des centres de décision, de production et / ou de recherche d'entreprises françaises et étrangères doit être une priorité. Les entreprises ont tendance à implanter les sites de production ou de recherche & développement proches de leur siège social. Dès lors, il importe qu'elles trouvent un intérêt à privilégier la France pour installer ce dernier.

La désindustrialisation nous a fait perdre la maîtrise, sinon l'intelligence, de la fabrication. Sauf exceptions, il sera donc difficile de réintégrer d'anciennes fabrications qui continuent de se perfectionner à l'étranger. Pour y parvenir, il faut saisir l'opportunité de grandes ruptures technologiques grâce auxquelles la réindustrialisation est envisageable. En parallèle, il faudra favoriser les améliorations incrémentales qui permettent de maintenir la compétitivité des "anciennes" entreprises.

Il ressort du témoignage suivant deux enjeux : la réindustrialisation est d'autant plus pertinente qu'elle concerne des produits ou services à haute valeur ajoutée ; par ailleurs elle confirme la nécessité de favoriser la proximité entre R&D et industrialisation / fabrication.

Innovation, réindustrialisation et relocalisation : le témoignage de Frédéric GRANOTIER, PDG de la société LUCIBEL

"L'annonce par Lucibel, en avril 2014, de la relocalisation de la Chine vers la France d'une partie significative de sa fabrication a été largement saluée dans les media. L'entreprise, basée à Rueil Malmaison (92), fondée en 2008 et cotée sur Alternext, est leader dans la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions d'éclairage basées sur la technologie LED. L'entreprise a justifié cette relocalisation par la nécessité de fabriquer ses produits plus proche de ses clients finaux européens afin de leur offrir une plus grande réactivité, par son souhait d'économiser les coûts de transport de produits relativement pondéreux et par sa volonté affichée de mieux protéger sa propriété intellectuelle.

Ce n'est pas la fabrication de l'intégralité de sa gamme produits que Lucibel a relocalisé en France mais des produits les plus innovants et à forte valeur ajoutée, ceux pour lesquels le client peut accepter de payer un surcoût, même s'il reste faible, pour le « Made in France ».

Lucibel a bénéficié de la fermeture programmée par Schneider Electric de son usine de Barentin (76) pour reprendre ce site dans d'excellentes conditions financières, ce qui lui a permis de réduire le risque lié à cette relocalisation. Compte tenu de la taille du site (près de 15 000 m²) et du haut niveau d'expertise sur le site, Lucibel a décidé de co-localiser sur ce site sa R&D, sa fabrication et sa logistique. Plus d'une vingtaine d'emplois ont ainsi déjà été créés en 24 mois et 15 recrutements sur le site sont prévus en 2017. Pour accompagner cette relocalisation, la région Normandie a consenti à Lucibel une avance remboursable à hauteur de 1,8M€.

La co-localisation sur un même site des fonctions conception, industrialisation et fabrication des produits a permis à Lucibel de finaliser et mettre sur le marché en un temps record sa solution LIFI, qui permet d'accéder à internet par la lumière. Pionnière sur cette technologie émergente, Lucibel est ainsi la seule entreprise au monde à disposer d'une solution LIFI industrialisée et parfaitement fonctionnelle. L'entreprise a cité l'existence de son site de Barentin comme un facteur clé de succès décisif à la réussite de cette innovation de rupture."

L'attractivité passe notamment par une **réforme profonde de notre système fiscal le rapprochant des systèmes allemand et britannique** (suppression de la plupart des dispositifs de dépense fiscale et d'aides directes permettant, sans réduire le montant total collecté par l'État, d'afficher des taux d'imposition beaucoup plus faibles), la poursuite des politiques de simplification, une politique normative privilégiant le niveau européen, etc.

Le dispositif French Tech Visa élargi au delà des start-ups, afin de pouvoir être accessible aux PME / PMI innovantes : le "Visa Industrie du Futur"

Dans un contexte de compétition internationale, l'accès aux visas et titres de séjour français pour les talents Tech étrangers est un enjeu majeur pour l'écosystème de la French Tech. Il cible les fondateurs et employés de startups et scale-ups étrangères, des employés de scale-ups françaises, des investisseurs étrangers, qui croissent très fortement et créent beaucoup d'emplois en France.

Le French Tech Visa se verra proposé par des acteurs identifiés de l'écosystème de la French Tech (incubateurs ou accélérateurs de startups, scale-ups ou encore fonds d'investissement en capital risque) à des talents étrangers qu'ils ont accompagnés ou recrutés en France. Il nous paraît judicieux d'étendre ce dispositif aux PME/PMI innovantes.

Simplifier la création des entreprises innovantes

Les entreprises innovantes ont besoin qu'on leur simplifie les tâches administratives à commencer par la création de leur entreprise. Une fois le business plan stabilisé, le choix de la structure opéré, les statuts rédigés, les fonds nécessaires au dépôt du capital social réunis, il ne reste plus qu'à trouver une banque auprès de laquelle ces fonds seront déposés contre remise d'un récépissé, document obligatoire pour obtenir l'immatriculation de la société.

Aujourd'hui il n'est pas demandé de délivrance de moyens de paiement ou même de découvert ou d'accompagnement quelconque. Cependant, il faut juste ouvrir un compte de dépôt pour déposer le capital social.

La réalité du terrain est qu'il est extrêmement difficile d'obtenir cette ouverture de compte, lorsque l'on est de nationalité étrangère (même UE) et au-delà, ou si l'on veut exercer une activité qui n'entre pas dans le spectre des activités « financières » par la banque.

L'inertie du système actuel et les conséquences des pratiques bancaires, affectent les entreprises très innovantes qui placent notre système en concurrence avec celui d'autres pays. Actuellement, les entreprises innovantes se trouvent confrontées à la difficulté ou même à l'impossibilité de pouvoir déposer les fonds correspondant à leur capital auprès d'une banque.

Cette difficulté doit permettre de réfléchir à des moyens permettant bien évidemment de faciliter les formalités d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Une évolution significative consisterait à permettre le dépôt des fonds au greffe du Tribunal de Commerce à défaut d'un établissement de paiement**, afin de répondre aux deux types de besoins précédemment évoqués et ce, sans coût supplémentaire pour les créateurs d'entreprise.

Il serait souhaitable que les fonds, représentatifs d'apports en numéraire, puissent également être déposés au greffe du Tribunal de commerce ou dans un établissement de paiement, lors de la constitution ou de l'augmentation de capital des sociétés susvisées.

La Seine Saint Denis accepte dans une telle situation de rester un laboratoire qui en l'espèce, permettrait dans une même démarche de développer l'innovation et l'intégration.

Toutes ces démarches seraient bien sûr menées dans le cadre plus global de la simplification et de la **dématérialisation administrative**. Il faudrait **modifier les articles R. 225-6 et R. 223-3 du Code de Commerce**.

Créer un statut du salarié d'entreprise dans un écosystème d'innovation et de croissance

Permettant de simplifier les embauches, faciliter la mobilité au sein des écosystèmes, il s'agirait de mettre en place un cadre dérogatoire avec moins de charges pour l'employeur, et des droits ajustés, dès lors que l'entreprise correspond aux critères d'éligibilité (startup, PME/PMI, ETI innovantes impliquées dans une des Solutions de la Nouvelle France Industrielle ou relevant d'une politique industrielle nationale).

PROPOSITION 2. Créer un poste de Haut-Commissaire à l'Innovation et au développement des entreprises

Les dispositifs d'appui et de financements de l'innovation font aujourd'hui l'objet d'un extraordinaire émiettement et d'une absence de coordination et de cohérence entre les dispositifs portés par l'Etat et ceux mis en œuvre à l'échelon territorial.

Placé auprès du Premier Ministre, **ce Haut-Commissaire disposera d'une autorité sur toutes les structures ministérielles chargées de l'innovation** et fusionnera le cas échéant les structures et instances redondantes.

Ce Haut-Commissaire aura notamment pour mission de :

- Définir la stratégie de l'Etat en matière d'innovation,
- Favoriser le développement et la diffusion de l'innovation,
- Favoriser la mutualisation et la coordination des initiatives des collectivités territoriales,
- Représenter les intérêts nationaux dans les différentes instances internationales et communautaires compétentes,
- Assurer la coordination et la cohérence des acteurs du financement : BPI France ; ANR ; CGI par le PIA, et favoriser les synergies avec les fonds européens (Horizon 2020, BEI, plan Juncker) et régionaux (CPER),
- Inciter et orienter la recherche publique en cohérence avec les secteurs d'activité de la NFI et des autres politiques publiques associées (défense, agriculture,...).

Créer des guichets uniques régionaux pour les entreprises

Les conseils régionaux étant responsables de l'organisation de l'offre d'accompagnement, en vertu de leur compétence en matière de développement économique que la loi NOTRe a renforcée, il leur appartient de coordonner l'action des différents intervenants, tout en s'alignant sur la stratégie nationale dont le Haut-Commissaire à l'Innovation sera le garant.

Cette coordination suppose l'organisation par la région de comités de pilotage associant l'État (représenté par le préfet ou son représentant - le Direccte) et réunissant les acteurs locaux du développement économique : collectivités territoriales, agences de développement économique régionales et locales, Régions de France, chambres consulaires, Pôles de Compétitivité via AFPC (Association Française des Pôles de Compétitivité), réseaux de la CDC et de Bpifrance.

Cette coordination devrait permettre que :

- chaque entreprise sache toujours à qui s'adresser pour un conseil, une information ou une orientation (guichet de première instance), lorsqu'elle en a besoin,

- chaque PME reçoive au moins une fois par an la visite d'une structure d'accompagnement,
- le rôle de chaque acteur soit précisément défini et connu des autres acteurs,
- leurs interventions respectives auprès des entreprises fassent l'objet d'informations mutuelles systématiques et de coopérations lorsque c'est utile.

En effet, du fait de la multitude d'acteurs susceptibles d'intervenir dans l'accompagnement des entreprises, dont les actions sont peu ou pas coordonnées, certaines PME sont sollicitées ou approchées plusieurs fois au cours d'une période donnée (qui, au surplus, n'est pas forcément celle où elles ont besoin d'un accompagnement). D'autres, au contraire, à différents stades de leur développement, souhaitent un appui, un conseil ou une orientation parmi les aides existantes et ne savent vers quelle structure se tourner. **Il s'agit donc de rationaliser cette organisation afin de gagner en lisibilité et efficacité** au bénéfice des PME / PMI innovantes.

Le souhait des PME/PMI innovantes de disposer d'un « guichet unique » ou d'une porte d'entrée aux nombreux dispositifs d'appui existants est crucial : à noter que des guichets uniques CCI/CMA existent déjà, par exemple sur le territoire de l'Ouest-Lyonnais au sein de la pépinière d'entreprises PEPITA, à Bourg-de-Thizy. De même, l'ARDI, nouvelle Agence Régionale d'Innovation en Auvergne-Rhône-Alpes mutualise les forces du territoire en lien avec les EPCI (métropoles, communautés de communes, d'agglomérations, urbaines) et les départements. Objectif : faciliter la lisibilité de l'accompagnement des entreprises du territoire en faisant de cette agence leur point d'entrée unique. Véritable outil au service de la stratégie économique et d'innovation de la région, l'Agence Régionale simplifiera leurs démarches pour accéder aux bons dispositifs.

2. L'innovation des entreprises et leur rapport au financement

PROPOSITION 3 - Renforcer un écosystème fiscal dérogatoire pour les entreprises innovantes

Recalibrer le CIR pour en accroître l'efficacité

Parmi toutes les aides existantes, le CIR est la seule dont le maintien a été jugé nécessaire par la majorité des entreprises interrogées. Néanmoins, sa complexité et son coût budgétaire croissant doivent être corrigés. Trois orientations sont ainsi souhaitables :

- **proposer un CIR fléché vers les PME/PMI innovantes** impliquées dans une des Solutions de la Nouvelle France Industrielle ou autre politique publique peu couverte par la NFI,
- **modifier l'assiette et/ou le plafond du CIR** notamment la part marginale des Grands groupes et leurs filiales pour pouvoir réallouer une partie vers les PME/PMI.
- **proposer un rescrit fiscal innovation** qui donnerait la possibilité d'attribuer le CIR sur la base d'un business plan et d'un engagement du porteur du projet sur des objectifs à moyen/long terme. En contrepartie, les organismes attributaires limiteraient leur contrôle et adopteraient plutôt une attitude bienveillante et encourageante,
- **créer un statut provisoire du CIR** valable pour un exercice fiscal, permettant de rassurer les clients sur le statut fiscal de la prestation proposée par l'entreprise.

Reconduire le dispositif de suramortissement

Au-delà d'avril 2017, **il convient de reconduire à l'identique ce dispositif car essentiel à l'adoption de nouvelles technologies**. L'amendement proposé ne portant que pour les entreprises qui connaissent un début de réalisation ou ayant donné lieu à des commandes fermes.

Conforter et faire évoluer le compte PME innovation

Le compte PME Innovation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, il serait souhaitable de **créer un comité de suivi du compte PME Innovation sur le modèle du comité de suivi du CICE** afin d'avoir une concertation plus large pour envisager d'accroître les champs d'application de ce dispositif.

Créer un label Entreprise d'innovation et de croissance

Identifier et labéliser les entreprises innovantes de croissance de type pré ETI et les startups à fort potentiel de croissance, les labéliser et leur donner un statut dérogatoire social et fiscal.

Pour cette sélection, on pourra s'appuyer sur des dispositifs de labels existant et pertinents mis en oeuvre notamment dans le cadre des Pôles de Compétitivité. On pense ainsi au Label Entreprise Innovante des Pôles (EIP), créé par l'Etat, Bpifrance, le Groupe Caisse des Dépôts, l'Association française des investisseurs pour la croissance (AFIC), France Angels et les Pôles de Compétitivité.

Il s'agira d'aligner les dispositifs d'aides à la croissance et au financement sur leur projet de croissance. Objectif : créer 1500 ETI à 5 ans afin qu'elles soient à armes égales avec les meilleures entreprises mondiales.

L'Accélérateur PME, programme opéré par Bpifrance et co-financé par la DGE est une offre sur mesure au service des PME ambitieuses pour leur permettre de devenir les ETI de demain.

Ce programme d'accompagnement complet et personnalisé sur 24 mois est destiné à répondre aux besoins d'une soixantaine d'entreprises dynamiques et ambitieuses chaque année, dans leur parcours vers le statut d'ETI. Il permet notamment d'identifier les axes prioritaires de croissance ; tirer parti rapidement des leviers de croissance identifiés ; enrichir les compétences du comité de direction pour faire face aux nouveaux enjeux ; bénéficier des conseils d'un dirigeant ayant fait l'expérience des mêmes problématiques ; tisser un réseau solide au sein d'un groupe de dirigeants de PME performantes.

Dispositif d'incitation à l'adoption de l'innovation

Mettre en place un dispositif de financement pour les entreprises utilisatrices d'innovations ou ayant fait la démarche d'innovation afin qu'elles l'intègrent dans leur démarche d'innovation et réalisent leur transition numérique. Aligner les priorités sur les Solutions de la Nouvelle France Industrielle (NFI) et sur les besoins à définir en matière de modernisation de l'Etat.

PROPOSITION 4 - Développer des outils de financement dédiés au développement des entreprises innovantes

Créer des fonds spécifiques à la NFI et autres politiques publiques

Fonds de fonds publics / privés, en cohérence avec la stratégie industrielle nationale. Ces fonds pourraient être dotés de 200 à 300 millions par Solution Industrielle. On peut aussi envisager de dédier des fonds aux autres politiques publiques peu couvertes par la NFI (défense, agriculture, aéronautique, énergie,...), soit un total estimé à 3 milliards d'euros.

Renforcer et faciliter le financement des entreprises industrielles matures

Souvent délaissées par les dispositifs, les entreprises industrielles matures de la NFI, à croissance plus lente mais porteuses de nombreux emplois peinent à trouver des financements entre 1 à 50 M€ pour se moderniser et prendre le virage du numérique. Dans ce cadre, le Pôle de Compétitivité **Finance Innovation, dédié à l'innovation en finance, pourra être force de proposition dans la construction d'outils spécifiques à ces entreprises** qui constituent le plus gros contingent en termes d'emplois.

En effet, les travaux menés par ce Pôle de Compétitivité portent notamment sur les appels à projets et les outils de financement recensés dans un "Guide du financement innovant pour les PME/PMI" publié en novembre 2015, qui peuvent être déployés dans les territoires via les pôles de compétitivité ou autres opérateurs au contact des entreprises.

La thématique du financement des entreprises industrielles matures est d'ailleurs traitée dans le cadre d'un groupe de travail de l'Association Française des Pôles de Compétitivité, qui fédère 55 des 68 pôles français.

L'objectif consiste à identifier les outils de financement innovants qui seront notamment proposés aux PME/PMI innovantes et au-delà, soutenir et expérimenter des innovations porteuses des meilleures pratiques en matière financière ciblant les entreprises industrielles en particulier.

Flécher des fonds du 3ème Programme d'Investissements d'Avenir vers les dispositifs d'accompagnement aux PME PMI innovantes issues des Pôles de Compétitivité

Dans le cadre de l'axe 3 du PIA3 "Accélérer la modernisation des entreprises", sont détaillés les objectifs 7 "Soutenir l'innovation" - avec en sous-partie l'action 7.1 "Soutien à l'innovation collaborative" - et 9 "Accélérer la croissance des PME et ETI".

L'expertise des Pôles de compétitivité en matière de détection des innovations au coeur des PME/PMI, et leur capacité à les accompagner du "projet au produit" pourraient trouver dans le PIA une source de financement afin de démultiplier les actions performantes menées dans les territoires. **Le Programme Pégase Croissance conçu et développé par le Pôle de Compétitivité Safe en région PACA, a ainsi reçu des financements du PIA. Cette expérimentation dont le succès est sans conteste, pourrait être dupliqué dans d'autres territoires**, au sein des écosystèmes innovants constitués par les Pôles.

Pégase Croissance, filiale du Pôle de Compétitivité SAFE Cluster, a été créée avec pour mission d'amplifier et consolider la croissance de PME et ETI innovantes en cofinçant leur structuration stratégique et le renforcement des compétences et processus nécessaires à leur croissance. Pour chaque PME, un programme sur mesure mobilise un réseau de prestataires qualifiés assurant un accompagnement structurant et opérationnel exhaustif ; il porte sur tous les leviers de croissance critiques : stratégie, financements, R&D, industrialisation, commercial, RH, structure dirigeante, etc....

Chaque accompagnement se fait dans la durée (3 ans), dans l'intensité (100 à 500 k€ de budget d'accompagnement par PME) et sur une logique de partage de risques et de succès à laquelle les prestataires sont associés.

Le co-financement est assuré **avec l'appui du PIA** et de la **région Paca** sur les premières années de lancement de Pegase Croissance, l'objectif du modèle économique étant de générer un retour sur investissement sur la croissance des entreprises accompagnées permettant l'autofinancement à terme de Pégase Croissance et un retour financier vers le/les pôles partenaires.

Actuellement plus de 20 entreprises sont accompagnées pour un budget total de plus de 4 M€.

Associer les entrepreneurs, chefs d'entreprises et leur entourage à l'investissement dans les entreprises innovantes

Les avantages de l'ISF liés à l'investissement dans les sociétés pourraient être étendus à tous les contribuables. Il serait souhaitable de **remettre en place l'abattement prévu dans le cadre de la Loi TEPA** pour permettre aux entrepreneurs d'investir dans l'innovation et la création de valeur.

Organiser un grand emprunt national et faire de l'innovation une cause nationale

Lancer une grande initiative nationale pour financer l'innovation dans les thématiques de la Nouvelle France Industrielle et des politiques publiques peu couvertes par la NFI : innovation en santé, innovation en alimentation, innovation en mobilité,... Contrairement au PIA, ce grand l'emprunt doit venir des français qui seraient sollicités en direct, afin de créer un fonds souverain.

Faciliter l'accès aux marchés financiers

En 2014, on chiffrait à 80.000 le nombre de PEA PME ouverts avec un encours moyen de quelques milliers d'euros, contre 5 M€ de PEA "classiques" qui totalisent 70 Mds€ (Source : *Le Revenu*, mars 2014). L'épargne ne va ni sur les actifs risqués ni sur l'innovation. **Il faut donc amener cette épargne sur l'innovation et renforcer le PEA PME en augmentant le plafond de versement à 250 K€** (aujourd'hui bloqué à 75 K€ ; PEA classique plafonné à 150 K€).

3. L'innovation des entreprises et leur rapport aux marchés

PROPOSITION 5 - Adapter le Partenariat d'Innovation aux PME

Créé en octobre 2014, ce dispositif est inopérant en l'état. Il est complexe, donc accessible uniquement aux grandes entreprises. Il faut le simplifier. L'article 26 de la LME peut constituer une meilleure approche en matière de marché simplifié pour les entreprises innovantes :

Instaurer un régime particulier pour les PME innovantes (en recalibrant l'ex Article 26 de la loi LME)

Afin de faciliter l'accès des PME innovantes aux marchés publics, à titre expérimental et pour une période de 5 ans, les acheteurs publics pourront traiter de façon préférentielle les PME innovantes ou leur réserver une part de leurs marchés publics afin de faciliter leur développement. Ainsi, **25% des marchés de haute-technologie (ou en visant ceux de la NFI) d'un montant inférieur aux seuils formalisés communautaires pourront être réservés à des PME innovantes**. Il faudra veiller à élargir la définition de « PME innovantes » en introduisant des critères sur la part de recherche et développement, le secteur d'activité (numérique, santé, défense,...), les caractères innovantes en matière de marketing, social ...

PROPOSITION 6 - Créer des dispositifs incitatifs pour les achats d'innovations

Ce volet regroupe les actions visant à encourager la commande publique et privée à aller vers la commande de solutions et produits innovants issus des PME/PMI et ETI françaises.

Créer un processus d'orientation de la commande publique vers les innovations des entreprises

Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif qui permette de soutenir l'excellence scientifique et l'innovation technologique grâce à des investissements (contrats ou subventions) des acteurs publics. Les projets bénéficiaires doivent avoir le potentiel de commercialisation et doivent répondre à des besoins non pourvus.

L'objectif est de relier les défis du secteur public avec des idées novatrices de l'industrie pour apporter soutien aux entreprises dans le développement de leur innovation et permettre l'amélioration et la réalisation des objectifs des acteurs publics.

- Afin d'offrir des opportunités nouvelles aux entreprises qui ont des idées novatrices et qui peuvent trouver difficile et déroutant de s'engager avec le secteur public, en particulier les entreprises à un stade précoce et les PME ?
- Afin de permettre à un ministère ou à un organisme public de s'engager avec de nouvelles idées ou un nouveau fournisseur pour faire face à des défis insurmontables pour lesquels aucune solution n'existe aujourd'hui ou lorsque les solutions existantes sont sensiblement insuffisantes.

Une action concrète serait de **mettre en place une plateforme numérique nationale d'orientation de l'innovation** avec pour objectifs de faire connaître et se rapprocher - sans aucun engagement de part et d'autre - les besoins innovants des acteurs publics et les offres innovantes des entreprises. Au-delà il conviendrait de consacrer **10% par an en achat public innovant pour tous les acteurs publics dont plus de 25% de leur budget relève de la R&D.**

Inciter les Grands Groupes à mieux travailler avec les PME / PMI

Dans la "Note sur l'accès des PME aux marchés innovants et à la commande publique" publiée en 2015, suite aux travaux menés par les Pôles de compétitivité, Syntec Numérique, l'Afdel, Pacte PME et un certain nombre d'acheteurs, figure la préconisation de **créer une place de marché dédiée aux PME / PMI innovantes** évoluant dans les thématiques de la Nouvelle France Industrielle ou d'autres politiques publiques (défense, aéronautique, agriculture, énergie...).

"On a besoin que les start-up viennent, travaillent avec nous et que nous, en tant que grand groupe, on puisse les aider à faire leur travail, les aider à développer leur produit." Philippe Petitcolin, directeur général de Safran, intervention le 5 juillet 2016 au Bpifrance Inno Génération.

La plateforme SOLAINN a ainsi été lancée en Ile-de-France fin 2015 afin de permettre à des acheteurs de produits et services numériques d'identifier les innovations et les compétences qu'ils recherchent. A terme l'ambition de SOLAINN est d'en faire la place de marché des innovations issues des 10 000 PME innovantes des Pôles de compétitivité et même au-delà, des autres écosystèmes et des incubateurs.

Par ailleurs, les Pôles de compétitivité qui travaillent depuis longtemps sur la problématique PME / Grands Groupes recommandent de **multiplier les points de rencontres entre les acheteurs et les startups/PME/PMI innovantes**.

En Ile-de-France, on peut citer deux initiatives exemplaires : les **Open Maps** qui sont des ateliers qui réunissent des acheteurs franciliens et des startups/PME/PMI en vue de faire émerger des collaborations business dans le numérique ; le **Club Open business** qui réunit chaque trimestre des dirigeants de PME/PMI des pôles avec les directions achats & innovation des grands donneurs d'ordre publics et privés lors de soirées thématiques.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, les ateliers Grands Comptes organisés par le Pôle de Compétitivité Techtera ont pour objectif d'ouvrir de nouveaux marchés aux PME du secteur textile. Ils répondent également à une problématique d'accès des grands comptes à l'innovation. Ce dispositif gagnant-gagnant peut être dupliqué en région ou par thématique.

4. L'innovation des entreprises et leur rapport à la formation des salariés et à l'accompagnement des entrepreneurs

PROPOSITION 7 - Améliorer l'adéquation entre formations techniques et besoin des entreprises

Les nouvelles régions doivent, dans le cadre de leurs compétences, recenser les principaux besoins des entreprises en matière de qualifications et de recrutement, pour les comparer avec l'offre présente sur le territoire régional en matière de formations professionnelles initiales et continues.

En cas de besoin identifié susceptible d'être rempli par un établissement situé sur le territoire de la région, celle-ci pourrait promouvoir des partenariats durables entre entreprises (grandes, moyennes et petites) et organismes de formation (universités, écoles, lycées, CFA ou organismes privés), en associant selon les cas les organisations professionnelles et/ou les autres collectivités territoriales.

Les régions peuvent orienter le contenu des formations vers les besoins des entreprises en revoyant l'affectation des fonds actuellement mobilisés pour la formation professionnelle, initiale et continue, pour en assurer une meilleure utilisation.

La recherche de plus grandes synergies entre stratégies d'entreprises, politiques publiques et évolution des territoires permettrait, outre une meilleure adaptation des offres de formation aux objectifs et aux besoins des entreprises, des possibilités de promotion et de mobilité accrues pour leurs salariés. Cette mise en relation concrète des besoins et des offres de formation pourrait être organisée selon les cas à l'échelle d'un bassin d'emploi ou d'une filière, en tenant compte des priorités sectorielles, des écosystèmes locaux préexistants et des stratégies de spécialisation intelligente du territoire.

Dès 2009, le Pôle de compétitivité Systematic Paris-Region a mené une action autour du métier de "Business Developer en Innovation" correspondant à une réelle demande des entreprises innovantes mais métier peu couvert par les formations initiales. A l'issue de la première étude, le Pôle a pu identifier des formations type IAE répondant à 90% aux attentes des employeurs PME /PMI innovantes.

En parallèle, le Pôle a poursuivi cette action autour de "l'ingénieur système complexe" nouveau métier consolidant management de projet, approche système, aptitudes à l'innovation, sciences de l'ingénieur, dont l'étude a identifié un potentiel de 12 000 emplois à moyen terme. Cette action a donné lieu à la création d'un cursus ad hoc par Centrale Supélec, Polytechnique (entre autres) sur le Plateau de Saclay, répondant en tout point aux attentes des entreprises innovantes.

Donner aux professionnels un droit de regard sur le contenu des programmes scolaires des filières techniques

Associer les professionnels (fédérations professionnelles mais aussi opérateurs terrain aux côtés des entreprises innovantes, tels que les Pôles de compétitivité) à la définition des contenus pédagogiques dans les filières technologiques et donner la possibilité aux chefs d'entreprises d'orienter ces programmes en fonction des évolutions des métiers permettrait d'améliorer l'employabilité des personnes formées et de mieux répondre aux besoins des entreprises.

Ces questions pourraient être abordées dans le cadre des instances de coordination et de concertation récemment créées (CNEFOP, CREFOP, COPANEF...).

Imposer une politique « Innovation dans les entreprises » et former les dirigeants des PME et les managers à l'innovation

L'industrie du futur peut constituer un puissant levier pour les grandes entreprises traditionnelles. La mutation engendrée par le numérique suppose cependant de repenser et réorganiser les processus de production au sein de l'entreprise, pour pouvoir y incorporer les nouvelles technologies (internet, big data, robotique...). Intégrer des process Industrie du Futur exige de revoir l'organisation managériale, d'optimiser l'organisation et les processus, de redéfinir le périmètre des postes, y compris des opérateurs, devenant plus autonomes et plus responsables, etc.

Seulement 13% des sociétés françaises disposent de cadres suffisamment formés pour assurer le challenge de l'innovation. Contre 45% au Danemark.

Des actions de sensibilisation et de formation pourraient être menées par les fédérations professionnelles, les Pôles de compétitivité, les chambres consulaires ou les agences de développement économique afin de renforcer chez les managers et les dirigeants des PME/ PMI innovantes une culture de l'innovation dans toutes ses dimensions (technologiques, mais aussi managériales, sociétales, etc.).

Ces actions favoriseraient une meilleure prise en compte de l'innovation dans le management (participation des salariés, modernisation des modes de relations dans l'entreprise, etc.).

Au-delà des expérimentations liées à la mise à disposition d'experts issus de grands groupes dans le PME / PMI innovantes s'avère un excellent moyen d'accompagner la petite entreprise dans sa mutation en termes de process et sa professionnalisation.

En Ile-de-France, le Pôle de Compétitivité Systematic a été salué pour son initiative appelée le "Pass Compétences"

Basé sur une méthodologie éprouvée et sans le cadre juridique approprié (Loi Cherpion), le Pass Compétences consiste à mettre à disposition des entreprises (startups, TPE, PME/PMI, ETI) des salariés expérimentés et volontaires de Grands Groupes afin d'accélérer leur développement et la création d'emplois. Parfaitement adapté à des profils seniors ou retours d'expatriation dans les Grands groupes, ce dispositif innovant représente pour les entreprises bénéficiaires une opportunité concrète de développer efficacement leur activité, de renforcer leurs compétences ou de se structurer en minimisant les risques et les coûts. Un pilotage national et régional assure la cohérence et le respect de la déontologie dans chaque territoire.

PROPOSITION 8 - Autoriser le mécénat de compétences au bénéfice des PME et PMI innovantes

Le mécénat de compétences, encadré par la loi du 1er août 2003 relative au mécénat aux associations et aux fondations, désigne le don d'expertises professionnelles ou personnelles de collaborateurs volontaires, pendant leur temps de travail et en accord avec leur employeur, à des structures d'intérêt général (associations, fondations ou collectivités territoriales dans certains cas). Cet engagement maintient la rémunération du salarié engagé durant sa mission et ouvre droit à une réduction fiscale pour l'entreprise équivalente à 60% des salaires (toutes charges comprises) au prorata du

temps déployé ; ce montant est déductible de l'IS à hauteur de 0,5 % de son CAHT annuel.

En l'état actuel du droit, le pratiquer au bénéfice des PME / PMI innovantes s'apparente à du prêt illicite de main d'œuvre. Or, l'autoriser présenterait des avantages, notamment dans deux cas de figure :

- Les grands groupes, qui peuvent avoir temporairement des cadres en surnombre, seraient parfois prêts à faire du mécénat de compétences au bénéfice de PME ;
- Les entrepreneurs du numérique ayant déjà créé une ou plusieurs entreprises ou start-up et désireux de travailler dans l'industrie traditionnelle peuvent souhaiter apporter leurs connaissances et leur savoir-faire, voire de l'investissement en capital dans des entreprises déclinantes susceptibles d'être modernisées (et éventuellement *in fine* reprises par leur mécène si la question de la transmission du capital se pose).

Il serait ainsi utile d'autoriser, sous certaines conditions, le mécénat de compétences au bénéfice de PME/PMI innovantes, voire d'ETI, désireuses de se développer ou d'innover, cherchant à se moderniser et/ou dans certains cas cherchant à terme un repreneur.

5. L'innovation des entreprises et leur rapport aux entreprises elles-mêmes

PROPOSITION 9 - Mieux soutenir l'innovation non technologique et l'investissement immatériel

Les conditions d'attribution des aides et dispositifs d'appui devraient englober les cas d'innovation non technologique, ainsi que les investissements immatériels.

En effet, le diagnostic réalisé par la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation a souligné le poids prépondérant des soutiens à l'innovation technologique par rapport à l'innovation non technologique liée au design, à l'innovation commerciale, organisationnelle ou sociale. Or ce sont ces derniers types d'innovations qui, aujourd'hui, jouent un rôle moteur dans les nouveaux modèles d'affaires en forte croissance.

Par ailleurs, même si les aides à l'investissement immatériel sont importantes (avec le CIR notamment, dont le coût pour l'État atteint à lui seul près de 6 Mds d'euros, mais aussi les prêts de développement de Bpifrance avec différé d'amortissement en capital, ou encore les aides aux jeunes entreprises innovantes – JEI -), les règles de fonctionnement de certains fonds régionaux d'investissements ne leur permettent pas toujours de financer les investissements immatériels, alors que ceux-ci ont pris une importance croissante dans le développement des entreprises.

Les règles de ces fonds pourraient ainsi être revues pour leur permettre de financer les dépenses des entreprises ne relevant pas du crédit d'impôt recherche ou d'autres dispositifs existants.

Au-delà, il est préconisé d'intégrer la protection du patrimoine immatériel des entreprises dans les critères de prise en compte du Crédit-Impôt-Recherche, Crédit Impôt Innovation, le statut de Jeune Entreprise Innovante et autres initiatives régionales (labels régionaux).

PROPOSITION 10 - Créer un environnement favorable lors de la phase d'accès au marché et d'industrialisation des innovations

Au-delà de la seule dimension de recherche amont sur des technologies, d'autres facteurs entrent en jeu dans la performance des entreprises, qu'il s'agisse de qualité et de design, de formation, d'organisation de la production, d'accès à un financement adapté ou de compréhension et d'accès aux marchés. Loin de se concentrer sur la R&D et le produit, l'innovation « aval » concerne l'identification de nouvelles façons de commercialiser les produits et services, de nouveaux modèles d'organisation, de nouvelles manières pour le client d'utiliser des produits existants.

Si ce constat semble aujourd'hui largement partagé par les acteurs concernés au niveau de l'État, des collectivités et des Pôles de Compétitivité, il y a lieu de s'interroger sur le « comment ».

Plusieurs pistes peuvent néanmoins être identifiées : **encourager les FabLab, les démarches d'innovations dans les grands groupes, soutenir les structures d'accompagnement, aider les incubateurs, accélérateurs, et au-delà toutes les plateformes qui feront collaborer les utilisateurs et les fournisseurs.**

En 1994, l'IRCAD ouvrait ses portes dans l'enceinte des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg. Cet institut de recherche et de formation repose sur un partenariat industriel très fort avec les géants du domaine de la chirurgie mini-invasive. Rapidement, l'IRCAD a ouvert deux plate-formes d'enseignement et de chirurgie expérimentale qui accueillent des géants mondiaux de l'industrie chirurgicale, notamment Medtronic et Intuitive Surgical.

L'IRCAD a par ailleurs décidé d'implanter, avec le soutien des collectivités territoriales, un Biocluster : pépinière d'entreprises dont le but est de favoriser le transfert de technologie dans le domaine du dispositif médico-chirurgical. Ce rapprochement PME / Grands groupes internationaux participe à revitaliser l'industrie française en développant notamment une nouvelle filière française en chirurgie assistée par ordinateur. Ce Biocluster accueille depuis janvier 2014 des start-ups innovantes dans le domaine médico-chirurgical, et s'inscrit dans le prolongement de la dynamique développée conjointement par l'IRCAD et le Pôle de Compétitivité Alsace BioValley. Il fait partie intégrante de la stratégie prioritaire de la Ville de Strasbourg et du Conseil Régional d'Alsace dans le domaine du dispositif médical.

En 2011, dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, l'IRCAD participe à la création de L'Institut Hospitalo-Universitaire de Strasbourg, dont l'objectif 2020 est la création de 2.000 emplois hautement qualifiés grâce à l'implantation d'une dizaine de centres de R&D de grandes sociétés, et au développement de l'activité de sociétés françaises de taille intermédiaire et à la création d'une centaine de startups innovantes.

Renforcer le droit à l'expérimentation

L'expérimentation reste insuffisamment utilisée pour stimuler l'innovation. Le dispositif France Expérimentation lancé en juin 2016, sur les modèles japonais, australien et britannique, a été initié suite au constat que les acteurs économiques renoncent bien souvent à leurs projets faute d'un interlocuteur unique et d'une procédure formalisée pour saisir l'administration. **Le dispositif de France Expérimentation doit être promu, étendu et déployé le plus largement possible auprès des PME / PMI innovantes.**

France Expérimentation place les acteurs économiques à l'initiative de la démarche d'expérimentation en leur proposant d'exprimer eux-mêmes leurs besoins d'adaptation des normes juridiques et des procédures administratives auprès d'un interlocuteur unique et dans le cadre d'un dispositif clair, transparent et réactif.

Développer l'expérimentation par les Pôles de solutions innovantes

De nombreuses solutions innovantes échouent faute d'avoir pu trouver un marché ou susciter un usage. Ces échecs s'expliquent en partie par les difficultés que rencontrent les porteurs de projets à dépasser la phase de prototypage dans sa dimension technologique pour réaliser de véritables « tests marché ».

L'expérimentation permet alors de vérifier que la solution proposée répond bien à des usages existants ou émergents et d'améliorer le produit ou service grâce aux retours d'expériences des utilisateurs.

Certaines régions, comme l'Île-de-France ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont déjà mis en place des dispositifs de soutien à l'expérimentation de solutions innovantes (AMI AIXPé ou PACA Labs) dans lesquels les Pôles de Compétitivité sont largement mobilisés du fait de leur capacité à sourcer des PME / PMI innovantes prêtes à industrialiser les résultats de leurs projets de R&D collaboratifs. Des dispositifs similaires pourraient être développés dans d'autres régions.

Depuis 2008, le programme régional PACA Labs soutient des projets innovants d'expérimentation et s'adresse aux entrepreneurs, territoires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et communautés d'utilisateurs. Le volet "Innover avec son marché" du dispositif a pour objectif de soutenir la co-conception et expérimentation dont l'objectif est de co-construire avec l'utilisateur une solution innovante puis d'en expérimenter l'usage en situation naturelle ; l'expérimentation dont l'objectif est d'expérimenter l'usage d'une solution innovante en situation naturelle à partir d'un prototype fonctionnel.

Ce programme s'adresse aux PME implantées en PACA et membres d'un PRIDES. Le projet peut associer un laboratoire de recherche, un territoire, une association, une autre entreprise, etc... Le Pôle de compétitivité SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) en PACA est un des partenaires de ce programme et accompagne les entreprises dans le montage de ce type de projets.

PROPOSITION 11 - Doper les écosystèmes

Constituer des fondations dédiées à l'innovation

Par le biais de partenariats public / privé, il s'agit de transformer les Pôles de compétitivité, entre autres écosystèmes d'innovation, en fondations afin d'impliquer directement et plus largement les industriels petits et grands, qui pourront les encourager ainsi à investir directement.

PROPOSITION 12 - Détecter et faire émerger les PME industrielles qui seront les ETI de demain

Il existe de multiples viviers de PME/PMI innovantes performantes issus des écosystèmes (Champions des Pôles, Pass French Tech, fichier des entreprises stratégiques de la défense,...). Il s'agira en s'appuyant sur les Solutions de la NFI et les autres politiques publiques associées (aéronautique, défense, agri-agro, énergie,...) d'identifier ces pépites susceptibles d'être les plus porteuses d'emplois à moyen terme, via la réindustrialisation.

Objectif global : faire émerger 1500 ETI industrielles en 5 ans (*cf Proposition 3*).

Le programme national "Performances Industrielles", piloté par le GIFAS et s'étendant sur 2014-2017, affiche des résultats très encourageants à l'heure du bilan de sa première phase. Le programme a en effet rassemblé quelque 400 ETI et PME qui ont travaillé au sein de 69 grappes d'entreprises animées par de grands donneurs d'ordre du secteur. Ce programme vise des améliorations dans trois domaines, la maturité industrielle avec la mise en oeuvre d'outils spécifiques, la performance industrielle mesurée via des indicateurs de ponctualité de livraison et de qualité et la relation client/fournisseur. "Devant les augmentations de cadence, les accélérations dues notamment aux nouveaux programmes, la performance industrielle devient incontournable", explique Olivier Horaist, directeur industriel et Achats et Groupe de Safran lors d'une opération organisée par le GIFAS chez Safran à Massy (Source : usinenouvelle.com, 1er décembre 2016).

REMERCIEMENTS

Pour sa collaboration, le groupe de travail, composé de :

- **Madame Karine JACQ**, Déléguée Générale de l'Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC)
- **Madame Loreline DESCORMIERS-TOLLOT**, Hexatrust
- **Monsieur Henri D'AGRAIN**, Délégué Général du CIGREF
- **Monsieur Jean-Noël De GALZAIN**, Président de WALLIX Group
- **Monsieur Cyril LEVY**, Directeur France de NAGARRO
- **Monsieur Bertrand ROUZIER**, SNCF
- **Monsieur René REVAULT**, Directeur général de Mecapôle
- **Monsieur Joël THIERY**, Directeur Associé de COREFIIM

Et pour leurs conseils :

- **Monsieur Jean-Hervé LORENZI**, Président du Cercle des Economistes, Président du Pôle de Compétitivité Finance Innovation
- **Monsieur Tahar MELLITI**, Directeur Général de l'Alliance pour l'Industrie du Futur
- **Monsieur Patrice NOAILLES-SIMEON**, Fondateur du Forum des Politiques d'Innovation

PERSONNES RENCONTRÉES

Entreprises, organisations professionnelles et personnalités qualifiées

M. Michel Athimon, directeur général de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM)

M. Davy Atlan, président de la société Mapping Consulting

M. Jacques Attali, Conseiller d'État, professeur d'économie, fondateur et premier président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), président du groupe Positive Planet et du groupe Attali & Associés

M. André-Michel Ballester, président de la société de technologie médicale LivaNova

M. Daniel Benabou, directeur général de la société IDECSI

M. Jean-Luc Beylat, président de l'Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC), président du pôle Systematic Paris Région

M. Jean-Luc Biacabe, directeur des politiques économiques à la CCI Paris Ile-de-France

M. Max Blanchet, senior partner au sein du cabinet de conseil Roland Berger

M. Jean-François Bloch, président de la société StartingBloch (Nîmes)

M. Denis Boissard, directeur général du Fonds pour l'innovation dans l'industrie de l'UIMM

M. Charles du Boullay, directeur général de la société CDC Arkhinéo

M. Mikaël Bresson, président de l'entreprise Laboratoire Phytocontrol (Nîmes)

M. Régis Brun, VP Finance de la société Plant Advanced Technologies (Vandoeuvre-les-Nancy)

M. Nicolas Carboni, président de la SATT Conectus Alsace, président du réseau C.U.R.I.E.

M. Daniel Cerutti, président de la société WIG France (54 200 Toul)

M. Didier Chauffaille, président directeur général de la société EMAC

M. Alain Costes, fondateur de la société Mapping Consulting

M. Patrick Désiré, directeur général du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley

M. Henry Douais, président de la CCI de Nîmes

M. Xavier Douais, président de la CGPME du Gard, vice-président de la CGPME nationale

M. François Fesquet, directeur R&D de la société Matériau Ingénierie (30520)

M. Antoine de Fleurieu, délégué général du Gimélec

M. Jérôme Frantz, président Commission compétitivité, innovation et attractivité du territoire Medef

M. Marcel Fourquet, gérant de l'entreprise SCI Fourquet, président de la CGPME de l'Aube

M. Michel Fraisse, gérant du réseau d'entreprises industrielles MECAPOLE, gérant de MFGI

M. Alain Garnier, co-fondateur et CEO de Jamespot, président du cluster d'éditeurs EFEL Power

M. Bruno Grandjean, président de la FIM, président du directoire de REDEX SA

M. Philippe Guillaume, président de la CCI de la Moselle, membre du bureau exécutif de la CGPME de Moselle, vice-président confédéral chargé de la coordination des unions territoriales

M. Antoine Houssin, directeur de la pépinière d'entreprises « BIC Innov'Up » (Nîmes)

M. Thierry Jean, président du Pôle de Compétitivité MATERIALIA, président du cluster aéronautique Aériades, président Commission PME de l'Association Française des Pôles de Compétitivité (AFPC)

Mme Frédérique Jeantet, directrice générale de la société Jeantet élastomères

M. Jean-Claude Karpelès, délégué du Président de la chambre de commerce et d'industrie d'Ile-de-France, en charge du développement international et des affaires européennes

M. Laurent Lajoie, président de la société de production et de distribution d'électricité UEM (Metz)

M. Olivier Lapierre, gérant de la société Symétrie (Nîmes)

M. Ludovic Le Moan, président de la société Sigfox (31670)

M. Laurent Levasseur, président du directoire de la société Bluelinea

M. Dominique Lupinski, président de la société Cristal Laser (Messein)

- M. Bruno Machet**, président du groupe de PME industrielles Compose Group
- Mme Anne Mazoyer**, présidente de la société Fairvalue Corporate & Public Affairs
- M. Pierre Monsan**, fondateur et directeur du démonstrateur Toulouse White Biotechnology
- M. Vincent Moulin-Wright**, directeur général du Groupe des Fédérations Industrielles du MEDEF
- M. Éric Nascimben**, Président au sein de l'entreprise EXAVISION (30540 Milhaud)
- M. Abdallah Ougazzaden**, directeur de Georgia Tech Lorraine, co-président de l'Institut Lafayette
- Mme Aurélie Picard**, directrice Innovation chez ACTIA Group
- M. Ludovic Provost**, secrétaire général de la Commission supérieure du numérique et des postes
- M. Jean-Louis Ribes**, gérant fondateur de la l'entreprise adaptée Distribution Services Industriels
- M. Pierre Rouhaud**, président de la société Stimul'Activ
- M. Frédéric Saint-Géours**, Vice-président du Conseil national de l'industrie (CNI), président du Groupe des fédérations industrielles (GFI), président du conseil de surveillance de la SNCF
- Mme Séverine Sigrist**, Présidente du Pôle Alsace BioValley, présidente-fondatrice de Defymed
- M. Benoît Thieulin**, directeur général de l'agence La Netscouade, personnalité qualifiée au Conseil économique, social et environnemental, président du Conseil national du numérique de 2013 à 2016
- M. Yann Thomas**, gérant de la société Microhumus (Vandoeuvre-les-Nancy)
- M. Patrick Van Den Schrieck**, président du conseil de surveillance de la société Sarbec
- M. Hugues Vérité**, DGA et directeur des relations institutionnelles du Gimélec
- Mme Mireille Wagner**, directrice générale de la CCI de Moselle
- Administrations et personnalités qualifiées
- M. Marc Abadie**, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts

Mme Sandrine Anstett, commissaire au redressement productif pour les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges

M. Vincent Aussilloux, directeur du département Économie à France Stratégie

M. Didier Besnard, directeur de l'Institut CEA Tech en Région

M. Jean-Baptiste Carpentier, commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques

M. Gilbert Casamatta, président de l'IRT Saint-Exupéry (Toulouse)

M. Laurent Cayrel, préfet, directeur du pôle territorial du Commissariat général à l'investissement

Mme Véronique Cerutti, cheffe du pôle Enseignement supérieur, recherche, innovation et développement économique à Metz-Métropole

M. Patrick Chaton, directeur du CEA Tech Grand Est (Metz)

M. Jean-Luc Combe, préfet, directeur du développement des capacités des territoires au commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)

Mme Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises du CNRS

M. Pascal Faure, directeur général des entreprises (DGE) au ministère de l'Économie, de l'industrie et du numérique

M. Paul-François Fournier, directeur exécutif de l'innovation de Bpifrance

M. Patrick François, directeur régional de la Caisse des Dépôts Grand Est

M. Francis Griveau, président Tribunal de Commerce de Bobigny

M. Sébastien Guérémy, chef du service Entreprises et référent unique aux investissements à la DIRECCTE Occitanie, chargé de mission Développement économique auprès du préfet de région

M. Philippe Hénaux, responsable de la mission Ville numérique à la mairie de Metz, chargé de mission « aménagement numérique du territoire » à Metz –Métropole

Mme Fanny Letier, directrice exécutive en charge du financement direct dans les PME à la direction Fonds propres PME de Bpifrance

M. Michael Matlosz, président directeur général de l'Agence nationale pour la recherche (ANR)

M. Laurent Ménard, directeur stratégie de l'investissement et financement européen au Commissariat général à l'investissement (CGI)

M. Michel Moreau, DGA Pôle Compétitivité et Attractivité à la Communauté urbaine GrandNancy

M. Olivier Mousson, conseiller-maître à la Cour des Comptes, responsable du secteur industrie, tourisme, commerce extérieur, président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale

M. Pierre Mutzenhardt, président de l'université de Lorraine, président de la commission recherche et innovation de la Commission des présidents d'université (CPU)

M. Nicolas Pellerin, chef du service Enseignement supérieur, recherche et innovation à la direction du développement économique et de l'attractivité de l'Eurométropole de Strasbourg

Mme Muriel Pénicaud, Ambassadrice déléguée aux investissements internationaux, directrice générale de Business France

M. François Perret, directeur général de Pacte PME

M. Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie

M. Gilles Rabin, conseiller en charge de l'innovation et de la politique spatiale auprès du Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Thierry Ravot, directeur régional Occitanie de la Caisse des Dépôts

M. Claude Renard, sous-directeur de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises DGE

Mme Sophie Rosso, conseillère urbanisme et développement économique à la mairie de Paris

M. Nicolas Sillon, responsable du CEA Tech Occitanie

M. François Schricke, adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes (SGARE) Grand Est, chargé du pôle « politiques publiques »

M. Jean-Michel Thornary, commissaire général à l'égalité des territoires (CGET)

M. Pierre Valla, DA et directeur général par intérim de la recherche et de l'innovation au MENESR

Mme Élixa Vall, directrice de l'appui aux territoires de la Caisse des Dépôts

Mme Anne Varet, directrice de la recherche et de la prospective à l'ADEME

M. Philippe Vasseur, commissaire spécial revitalisation et réindustrialisation des Hauts-de-France

Agences de développement économique

M. Arnaud Apostolo, directeur de l'agence de développement du sud nancéen (ADSN54)

M. Jean-Philippe Berton, conseiller développement économique, innovation Régions de France

M. Emmanuel Brandenburger, directeur général de Metz-Métropole Développement

Mme Corinne d'Agrain, présidente de l'IRDI

Mme Patricia Moinard, chargée de mission filières innovantes à Metz-Métropole Développement (MMD), directrice du World Trade Center Metz-Saarbrücken

M. Robin Rivaton, directeur général de Paris Région Entreprises

Élus

M. Philippe Adnot, sénateur de l'Aube, président du conseil départemental de l'Aube, président d'honneur de PME Finance

Mme Karine Berger, députée des Hautes-Alpes

Mme Dominique Faure, vice-présidente Développement économique et aménagement des zones d'activités économiques à Toulouse Métropole

M. Dominique Gros, maire de Metz, premier vice-président de Metz-Métropole, conseiller général de la Moselle, président de Metz-Métropole Développement (MMD),

M. Henri Hasser, vice-président de Metz-Métropole, président de la commission Stratégie, planification territoriale et aménagement à Metz-Métropole

M. Laurent Hénart, maire de Nancy, ancien ministre

M. François-Michel Lambert, député des Bouches-du-Rhône, vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, président de l'Institut de l'économie circulaire

Mme Lilla Mérabet, vice-présidente du conseil régional Grand Est « Innovation et recherche »

Mme Nadia Pellefigue, vice-présidente du conseil régional Occitanie, chargée du développement économique, de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur

M. Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle

M. André Rossinot, président de Nancy-Métropole, ancien député, ancien ministre, ancien président du Parti radical, ancien maire de Nancy

M. Jean Rottner, maire de Mulhouse, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération

M. Bertrand Serp, conseiller municipal, délégué Innovation et numérique de la mairie de Toulouse

Rapport réalisé avec le support de **Mme Agnès Clancier**.

SOURCES DOCUMENTAIRES

L'Âge de la multitude de Nicolas Colin et Henri Verdier, rééd. 2015, éditions Armand Colin

Énergie, l'Europe en réseaux, rapport au Président de la République de Michel Derdevet, 2015

Rapport d'évaluation des pôles de compétitivité : <http://competitivite.gouv.fr/l-evaluation-de-la-2e-phase/le-rapport-complet-de-l-evaluation-888.html>

L'innovation, un enjeu majeur pour la France, rapport de Jean-Luc Beylat et Pierre Tambourin, avril 2013.

Rapport de la Cour des Comptes sur le PIA:
<https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Le-programme-d-investissements-d-avenir>

Reforms in the French industrial Ecosystem, rapport de Suzanne Berger, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT), au ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et au secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la recherche, janvier 2016

Les chambres consulaires, leurs missions et leurs financements, rapport d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale, septembre 2015

Les produits intérieurs bruts régionaux de 1990 à 2013, étude INSEE, juillet 2016

Lever les freins à l'entrepreneuriat individuel, rapport de Mme Catherine Barbaroux, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), au ministre de l'Économie, de l'industrie et du numérique, décembre 2015

Quinze ans de politiques d'innovation en France, rapport de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, France Stratégie, janvier 2016

Claeys A., Hetzel P., 2015, Mission d'évaluation et de contrôle sur la gestion des programmes d'investissements d'avenir relevant de la mission Recherche et enseignement supérieur,

Commission Européenne, 2015, Tableau de bord de l'Union de l'innovation,

Commission Innovation 2030, 2013, Un principe et sept ambitions pour l'innovation

Commission Nationale d'Evaluation des Politiques d'Innovation (France Stratégie), Quinze ans de politiques d'innovation, 2016

Coordination interministérielle du Transfert et de l'Innovation, 2015, L'innovation en France : Indicateurs de positionnement international. Edition 2015

Cour des comptes, 2015, Le PIA, une démarche exceptionnelle, des dérives à corriger

Gallois L., 2012, Pacte pour la compétitivité de l'industrie française,

IGAENR, CGE, 2015, Les relations entre les entreprises et la recherche publique : lever des obstacles à l'innovation en France,

IGF, CGEDD, CGE, 2015, Revue de dépenses sur les aides à l'innovation,

Enjeux et perspectives de la consommation collaborative, rapport du Pôle interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations économiques, juin 2015

Laredo P., La situation française : les exercices stratégiques actuels comme révélateurs des tendances longues et des transformations en cours, 2015, FUTURIS

Laredo P., 2014, L'évaluation par l'OCDE de la politique de recherche et d'innovation de la France : quelques pistes de recherche issues des discussions de la matinale de l'IFRIS

I.Huillery, S. ; Marino, M. et Parrotta, P., 2013, Evaluation de l'impact des aides directes et indirectes à la R&D en France,

OCDE, 2014, Examen de l'OCDE des politiques d'innovation en France,

Rostand B, 2015, Transfert et valorisation dans le PIA. Quelques éléments de comparaison, Rapport au Commissaire Général à l'Investissement

BIOGRAPHIE DU RAPPORTEUR



Jean-Lou Blachier est gérant de la société Promaxion Sarl depuis 1988, holding dont l'activité principale est la création et la distribution de produits industriels (sécurité bancaire, plasturgie, désamiantage,...).

De décembre 2012 à janvier 2016, il a été Médiateur national des marchés publics auprès du Ministre du redressement productif et de la Ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.

Jean-Lou Blachier exerce par ailleurs des fonctions représentatives. Parmi ses mandats :

- Vice-président délégué de la CPME nationale, depuis 2015 ;
- Conseiller du Commerce Extérieur de la France depuis 2010 ;
- Président de la CPME Seine Saint Denis depuis 2007 ;
- Président Honoraire d'UCAPLAST (Union des Syndicats des PME du Caoutchouc et de la Plasturgie) ;
- Membre élu de la CCI de Paris-Île-de-France.

Diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce de Paris, il est également titulaire d'un DEA de Philosophie.

Jean-Lou Blachier est Chevalier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur et Colonel (r.c.) de la Gendarmerie Nationale.

LETTRES DE MISSION

Lettre de Mission de M. Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, le 6 mai 2016



LE MINISTRE

Nos Réf. : CAB/MEIN/DP/2016/19543

Paris, le - 6 MAI 2016

Monsieur,

Alors que votre mission à la tête de la médiation des marchés publics s'est achevée en fin d'année dernière, je souhaiterais vous confier une mission sur les écosystèmes d'innovation et la manière dont ils peuvent contribuer à la réindustrialisation de notre pays.

Le rapport remis par M. Louis Gallois au Gouvernement en 2012 fait le constat du phénomène de désindustrialisation qui frappe la France depuis plusieurs décennies, et de manière plus accentuée depuis les années 2000. Les origines sont multiples : perte de la compétitivité-coût, développement relatif plus important des marchés dans les pays émergents, positionnement stratégique en entrée de gamme...

Le Gouvernement a conduit une politique ambitieuse de redressement de la compétitivité-coût (CICE, pacte de responsabilité) et de montée en gamme (sanctuarisation du CIR, nouvelle France industrielle et notamment industrie du futur...). Il reste à enclencher une dynamique micro-économique sur les territoires pour lancer le mouvement de réindustrialisation.

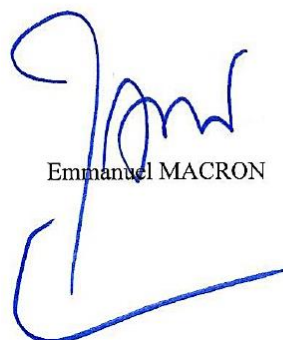
Le Gouvernement mène par ailleurs une politique active en matière d'innovation qui s'incarne notamment par le développement de l'action de Bpifrance en ce domaine. Les collectivités locales et les réseaux consulaires ont, eux-aussi, développé des outils de financement et d'accompagnement des écosystèmes d'innovation. Ma conviction est que le développement de ces écosystèmes peut constituer un levier puissant de réindustrialisation.

Je souhaiterais donc vous confier une mission pour identifier les actions locales que l'Etat et les collectivités pourraient lancer dans le but d'enclencher ce mouvement de réindustrialisation en s'appuyant sur l'innovation. Vous prendrez l'exemple de deux territoires emblématiques particulièrement frappés par la désindustrialisation, vous cartographierez les écosystèmes d'innovation et étudierez les moyens de déclencher cette dynamique de réindustrialisation par l'innovation.

Je souhaiterais que vous puissiez me rendre ce rapport fin octobre 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bon cordons



Emmanuel MACRON

Lettre de Mission de M. Michel Sapin, Ministre de l'Economie et des Finances, 9 décembre 2016



LE MINISTRE

Paris, le – 9 DEC. 2016

Nos Réf. : Dem-C/2016/58456

Monsieur le Chargé de Mission,

Dans la continuité de votre mission à la tête de la Médiation des marchés publics, et de par votre connaissance approfondie du monde de l'entreprise, vous vous êtes vu confier une mission sur la réindustrialisation des territoires par l'innovation.

L'industrie joue un rôle central d'entraînement de l'économie française. Pour se moderniser et innover, elle doit pouvoir s'appuyer sur un environnement favorable, en particulier au niveau des territoires. La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné aux Régions de nouvelles compétences en matière de développement économique. Dans le même temps, le Gouvernement a resserré son action autour de neuf priorités sectorielles de la Nouvelle France Industrielle et une ambition transversale, l'Industrie du futur.

Cette réorganisation se traduirait au niveau des écosystèmes régionaux, en particulier au sein des schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Il est important qu'elle n'entraîne pas une multiplication des dispositifs, mais au contraire qu'elle permette de clarifier les missions des entités existantes et d'amener à leur rationalisation. Vous porterez à ce titre une attention particulière à la façon dont les chefs d'entreprise peuvent s'approprier ces dispositifs.

Je souhaiterais vous confier une lettre de mission complémentaire à celle qui vous a été signée le 6 mai dernier afin d'identifier les bonnes pratiques existantes et de clarifier le rôle que l'Etat peut avoir, au niveau national comme au niveau régional.

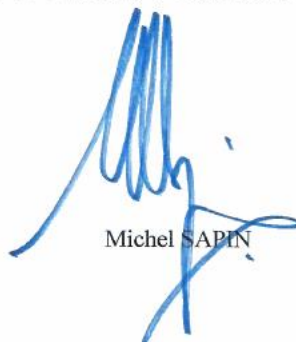
.../...

Vous porterez une attention particulière aux dispositifs d'innovation et de développement industriel infrarégionaux, en particulier ceux qui sont soutenus par les métropoles. La loi NOTRe reconnaît en un statut spécifique aux métropoles, dans le respect des dispositions de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Sur leur territoire, les métropoles co-élaborent et co-adoptent le SRDEII.

En cernant la façon dont les pays limitrophes ont traité la question de la réindustrialisation et de l'innovation sur leurs territoires, vous mettrez en évidence, pour les régions du Grand Est et de l'Occitanie, les politiques transfrontalières élaborées dans ces deux domaines ainsi que les concertations préalables entre les régions et les métropoles à l'élaboration du SRDEII.

Je souhaiterais que vous puissiez rendre ce rapport au 15 janvier 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Chargé de Mission, à l'assurance de ma considération distinguée.



Michel SAPIN

